



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LVII)/Info.8
29 octobre 2021

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
Du 29 novembre au 3 décembre 2020
SESSION EN VISIOCONFÉRENCE

Document d'information

Élaboration du Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2022- 2026

**Préparé pour le Secrétariat de l'OIBT par
Stephanie J. Caswell
et
Jorge Malleux**

Juillet 2021

Table des matières

	Page
Liste des acronymes	iii
I. Introduction	1
II. Évaluation de la mise en œuvre du PAS 2013-2018 (prorogé jusqu'à la fin de 2021)	1
A. Contexte et bilan des financements	2
B. Mise en œuvre du PAS dans le cadre des activités du PTB	4
C. Mise en œuvre du PAS dans le cadre des Programmes thématiques	8
D. Mise en œuvre du PAS dans le cadre des projets et avant-projets	10
E. Contrôles internes et nouvelle architecture financière de l'OIBT.	16
F. Aperçu: tendances mondiales dans le secteur des forêts tropicales et conséquences de la Covid-19	19
III. Réponses au sondage de l'OIBT diffusé le 20 avril 2021	20
A. Réponses aux Questions 1 à 3 du sondage sur le PAS 2013-2018	21
B. Réponses aux Questions 4 à 10 du sondage sur le nouveau PAS	26
IV. Cadre proposé pour le PAS 2022-2026	34
Encadrés	
1. Les six priorités stratégiques du PAS 2013-2018	2
2. Résumé des propositions figurant dans les réponses à la Question 10.	31
3. Trois options conceptuelles pour aborder les PS dans le PAS 2022-2026.	37
4. Options conceptuelles 1 et 2 de PS: objectifs potentiels des PS à l'horizon 2026	40
5. Options conceptuelles 1 et 2 de PS: objectifs potentiels transversaux à l'horizon 2026	41
6. Option conceptuelle 3: objectifs potentiels à l'horizon 2026	42
Tableaux	
1. Objectifs de mobilisation de fonds relatifs aux contributions volontaires aux PS du PAS 2013-2020	3
2. Total des contributions volontaires de 2013 à 2020, par année	3
3. Total des contributions volontaires de 2013 à 2020, par donateur	4
4. Activités du PTB 2013-2014 financées et non financées	5
5. Activités du PTB 2015-2017 financées et non financées	6
6. Activités du PTB 2018-2020 financées et non financées	7
7. Récapitulatif du financement des PTB, 2013-2020	8
8. Procédures relatives à la mise en œuvre pilote des Programmes thématiques	9
9. Total des annonces de financement en faveur des Programmes thématiques, 2009-2014.	10
10. Bilan des projets et avant-projets de l'OIBT, 1987-2020	12
11. Projets et avant-projets de l'OIBT financés, par Comité et région, 1987-2020	13
12. Budget alloué aux propositions de catégorie 1 recommandées aux Comités	13
13. Statut des projets approuvés, 2013-2020	14
14. Références aux PS dans la partie 1.2.1 des propositions de projets approuvées, 2013-2020	14
15. Budget alloué aux projets financés, par PS prédominante, 2013-2020	14
16. Projets financés, par région et pays, 2013-2020	15
17. Projets financés par année, 2013-2020	17
18. Synthèse des réponses aux Questions 1 à 3 portant sur le PAS 2013-2018	23
19. Récapitulatif numérique des réponses des Producteurs aux Questions 1 à 3 sur le PAS 2013-2018	24
20. Résumé des réponses aux Questions 4 à 9 portant sur le PAS 2022-2026	27
21. Notes des Producteurs sur les trois plus importantes PS pour 2022-2026 (Q5)	28
22. Récapitulatif numérique des réponses des Producteurs concernant les objectifs à atteindre (Q9)	30
Figures	
1. Budget alloué aux projets financés, par PS prédominante, 2013-2020	15
2. Budget alloué aux projets financés, par pays, 2013-2020	15

3.	Budget alloué aux projets financés, par région, 2013-2020	16
4.	Notes des Producteurs sur l'utilité du PAS 2013-2018 (Q1)	24
5.	Répartition géographique des notes des Producteurs sur l'utilité du PAS 2013-2018 (Q1)	25
6.	Notes des Producteurs sur la mesure suivant laquelle les PS ont été bien mises en œuvre (Q3)	25
7.	Moyennes des notes des Producteurs sur la mesure suivant laquelle les PS ont été bien mises en œuvre (Q3)	25
8.	Moyennes des notes des Producteurs sur les trois plus importantes PS pour 2022-2026 (Q5)	28
9.	Moyennes des notes des Producteurs concernant les objectifs à atteindre (Q9).	30

Annexes

1.	Questionnaire du sondage circulé le 20 avril 2021	45
2.	Décisions du Conseil relatives aux contrôles internes et à la nouvelle architecture financière	47
3.	Récapitulatif des réponses aux Questions 1 à 3 portant sur le PAS 2013-2018	50
4.	Récapitulatif des réponses aux Questions 4 à 10 portant sur le PAS 2022-2026	54

Liste des acronymes

AIBT	Accord international sur les bois tropicaux	MIS	Système d'information sur le marché
AP	Axe programmatique	MoU	Protocole d'accord
APD	Aide publique au développement	NC	Note conceptuelle
CC	Comité consultatif	NU	Nations Unies
C&I	Critères et Indicateurs	ODD	Objectifs de développement durable
CDB	Convention sur la diversité biologique	OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
CFA	Comité des finances et de l'administration	OMD	Organisation mondiale des douanes
CFME	Gestion et entreprises des forêts de collectivités	OMF	Objectifs mondiaux relatifs aux forêts
CIBT	Conseil international des bois tropicaux	PACL	Populations autochtones et communautés locales
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale	PAS	Plan d'action stratégique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction	PCF	Partenariat de collaboration sur les forêts
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	PMEF	Petites et moyennes entreprises forestières
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	PPT	Profil de programme thématique
CV	Contributions volontaires	PS	Priorité stratégique
DAP	Descriptif d'avant-projet	PSNUF	Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts
DE	Directeur exécutif	PT	Programme thématique
DP	Descriptif de projet	PTB	Programme de travail biennal
DPT	Descriptif de Programme thématique	ReC	Responsable en chef
EFI	Exploitation à faible impact	REDD	Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	REDDES	Reduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et valorisation des services environnementaux dans les forêts tropicales
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	SIM	Surveillance indépendante du marché
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts	TAG	Groupe consultatif sur le commerce
FVC	Fonds vert pour le climat	TFLET	Application des lois forestières, gouvernance et commerce
GCNO	Groupe consultatif non officiel	TFU	Actualités des Forêts Tropicales
GCSC	Groupe consultatif de la société civile	TMT	Transparence du commerce et des marchés
GDF	Gestion durable des forêts	TPAC	Comités consultatifs sur les programmes thématiques
GTS	Groupe de travail spécial	UE	Union européenne
IDE	Développement et efficacité de l'industrie	WWF	Fonds mondial pour la nature
LSSC	Chaînes d'approvisionnement légales et durables		
LUTS	Essences peu exploitées		

I. Introduction

1. Lors de sa 56^e session, le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) a prié le Directeur exécutif (DE) par sa Décision 2(LVI) de mettre en œuvre l'activité 10 du Programme de travail biennal (PTB) 2021-2022 se rapportant à l'élaboration du nouveau Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT en vue de le soumettre au Conseil pour examen et approbation à sa 57^e session en 2021. Le 20 avril 2021, le Responsable en chef (ReC) a diffusé un sondage destiné à recueillir les premiers avis sur le nouveau PAS 2022-2026¹ (voir l'annexe 1). Le présent Document d'information a été préparé par les consultants en étroite concertation avec le Secrétariat de l'OIBT à la suite de ce sondage. Le Document d'information est organisé comme suit:

- Le chapitre II évalue la mise en œuvre du PAS 2013-2018 à travers les Plans de travail biennaux (PTB), les Programmes thématiques (PT) et les projets/avant-projets, met en lumière les mesures de l'OIBT destinées à renforcer les contrôles internes et à mettre en place une nouvelle architecture financière, et il présente un aperçu des tendances mondiales à l'œuvre dans le secteur forestier tropical ainsi que les répercussions de la Covid-19.
- Le chapitre III analyse les réponses au sondage diffusé le 20 avril 2021 sur la question de l'utilité du PAS 2013-2018 et celle de la voie à suivre concernant le PAS 2022-2026.
- Le chapitre IV propose pour le PAS 2022-2026 un cadre qui repose sur la base des chapitres II et III. Les Membres de l'OIBT et les points focaux du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) sont invités à transmettre leurs observations concernant le cadre proposé pour le PAS, qui figure au chapitre IV, à l'adresse Breulmann@itto.int le 9 août 2021 au plus tard.

2. Sur la base des observations sur le chapitre IV qui nous parviendront, les consultants prépareront un projet préliminaire de PAS 2022-2026 qui sera soumis à l'examen d'un «Groupe de travail qui sera composé d'un nombre identique de représentants des Producteurs et des Consommateurs ainsi que de représentants du TAG et du GCSC», ainsi que le prévoit l'activité 10 du PAS 2021-2022. Le Groupe de travail préparera et diffusera un projet révisé de PAS. Le projet définitif de PAS sera préparé sur la base des observations reçues avant d'être diffusé pour examen lors du CIBT-57.

3. Les consultants expriment leur profonde reconnaissance au Secrétariat de l'OIBT pour les orientations et l'aide apportées dans l'élaboration du présent Document d'information. Nous remercions particulièrement M. Gerhard Breulmann, M^{me} Adriana Sugihara, M^{me} Maiko Suzuki, M^{me} Manako Hanawa, M^{me} Sheam Satkuru, ainsi que le Responsable en chef, M. Steve Johnson.

II. Évaluation de la mise en œuvre du PAS 2013-2018 (prorogé jusqu'à la fin de 2021)

4. Dans le chapitre II, nous évaluons la mise en œuvre du PAS en vigueur au cours de la période de huit années courant de 2013 à 2020. Le chapitre II.A situe brièvement le contexte et dresse le bilan du financement pour cette période. Les chapitres II.B, C et D examinent de plus près la situation financière des PTB, des PT et des projets/avant-projets. Le chapitre II.E passe en revue les décisions prises par le Conseil depuis 2015 dans l'objectif de remédier à la défaillance financière², de renforcer les contrôles internes et de mettre en place une nouvelle «architecture financière».

¹ Le sondage a été conçu par les consultants en étroite concertation et coopération avec le Secrétariat. L'horizon temporel du PAS fixé à 2026 reflète la prorogation anticipée de l'AIBT de 2006 pour une période de cinq ans jusqu'en décembre 2026, conformément à l'article 44.2 de l'Accord.

² En 2015, le Conseil a été informé que la somme de 6 millions \$EU placée dans le Fonds *LM Managed Performance* avait été radiée lorsque le fonds avait été mis en liquidation. Par la suite, les 12,2 millions \$EU placés dans le Fonds *Ardent 365* ont été perdus lorsque le fonds a été mis en liquidation en avril 2016. La perte de fonds de donateurs pour un montant de 18,2 millions \$EU a entraîné une réduction notable des contributions volontaires, qui a aggravé les pertes résultant des placements.

II.A Contexte et bilan des financements

5. Prorogation. Le PAS de l'OIBT pour 2013-2018 a été adopté en novembre 2012 (CIBT-48). Le Conseil a prorogé ce PAS jusqu'à la fin de 2019 (Décision 4/LIII) puis une nouvelle fois jusqu'à la fin de 2020 (Décision 4/LV) tandis que l'Organisation se consacrait à d'autres dossiers urgents, dont celui de remédier à la défaillance financière. Par sa Décision 3(LVI), le Conseil a de nouveau prorogé le PAS jusqu'à la fin de 2021 «la pandémie de Covid-19 a entraîné des délais, y compris dans l'élaboration d'un nouveau Plan d'action stratégique».

6. Objet. Dans la mesure où le premier plan d'action avait été élaboré dans le cadre de l'AIBT de 2006, l'objet du PAS 2013-2018 a été d'orienter les travaux de l'OIBT, à l'origine pour une période de six années, en vue de faire avancer les deux objectifs énoncés à l'article premier de l'Accord:

- «promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité et
- promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois»

7. Structure. Le PAS est un document substantiel articulé en quatre parties³. La première partie livre une pléthore d'informations contextuelles sur l'OIBT ainsi que sur les développements et tendances intervenus récemment. La deuxième partie énonce les six «priorités stratégiques» (voir l'encadré 1), ainsi que les justifications des types d'actions, et des exemples, susceptibles d'être suivies pour accompagner chacune des priorités stratégiques (PS) et les PT connexes. La troisième partie recense les résultats attendus ainsi que les indicateurs les illustrant. La quatrième partie fixe les «objectifs de mobilisation de fonds» par PS, qui se chiffrent à 200 millions \$EU (ou 33 millions \$EU/an), assignés aux contributions volontaires pour le financement des PTB, des PT et des projets (voir le tableau 1).

Encadré 1: Les six priorités stratégiques du PAS 2013-2018 (et leur pertinence avec l'AIBT de 2006⁴)

1. Favoriser la bonne gouvernance forestière et les cadres de politiques publiques permettant le renforcement de la gestion durable des forêts et du commerce connexe et une augmentation des financements de la GDF et des investissements y afférents (article 1.i, 1.k, 1.n)
2. Augmenter la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales, notamment par le commerce international (article 1.i,1.k)
3. Renforcer la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre (article 1.m)
4. Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services écosystémiques (article 1.j, 1.q)
5. Améliorer la qualité et la disponibilité des informations sur les forêts tropicales, les marchés et le commerce des produits forestiers (article 1.e, 1.h, 1.k, 1.l, 1.o; articles 27 & 28)
6. Renforcer et développer les ressources humaines affectables à la mise en œuvre de la GDF et intensifier le commerce des biens et services forestiers obtenus de forêts en gestion pérenne (article 1.d, 1.g, 1.q, 1.r)

8. Priorités stratégiques. Les six PS indiquées dans l'encadré 1 varient sensiblement en termes de portée. Si la PS1 a une portée très large, la PS3 est étroitement centrée sur la biodiversité dans les forêts de production. La PS2 est elle aussi de large portée mais constitue essentiellement le résultat d'autres PS, au premier plan desquelles les PS1, PS4 et PS6. La PS5 capte les travaux récurrents/en cours compatibles avec l'article 27 (Études, statistiques et information) et l'article 28 (Rapport annuel et Revue biennale) de l'AIBT de 2006. La PS6 qui a trait au renforcement des capacités est de nature transversale.

³ https://www.itto.int/fr/council_committees/action_plans/

⁴ Le PAS 2013-2018 n'établit pas de corrélation directe entre les PS et les diverses mesures énoncées à l'article premier de l'AIBT de 2006. Les références entre parenthèses ont été ajoutées pour suggérer des corrélations.

Tableau 1: Objectifs de mobilisation de fonds relatifs aux contributions volontaires aux PS du PAS 2013-2018 (en milliers \$EU)

PS	Les 3 PTB	PT	Projets	Total
1	5 000	TFLET: 25 000	10 000	40 000
2	15 000	CFME: 20 000 IDE: 15 000	5 000	55 000
3	4 000	-	13 000	17 000
4	5 000	REDDES: 20 000	3 000	28 000
5	10 000	TMT: 15 000	5 000	30 000
6	10 000	-	20 000	30 000
Total 2013-2018	49 000	95 000	56 000	200 000

9. Objectifs de financement par rapport aux annonces de financement. Le PAS 2013-2018 ne précise pas la manière dont les objectifs de mobilisation de fonds ont été déterminés. Il est possible que les différences constatées dans les objectifs par PS reflètent les divergences de portée des PS. Il est clair que l'on aspirait à ce que, au cours de la période de six années du PAS, les PT susciteraient des annonces de financement non affectées (95 millions \$EU) d'un montant sensiblement plus important et que les les PTB et projets attireraient des fonds affectés en augmentation significative.

10. Ainsi que l'indique le tableau 2, ces aspirations ne se sont pas concrétisées. De 2013 à 2020, l'OIBT a reçu des contributions volontaires pour un montant de 43,9 millions \$EU en soutien aux activités du PTB, des PT et des projets/avant-projets (environ 22% de l'objectif total de financement). Même si les objectifs originels de mobilisation de fonds ont été trop enthousiastes, la mise en œuvre du PAS 2013-2018 n'a pas été à la hauteur des espérances pour diverses raisons, au premier rang desquelles on citera la défaillance financière, un imprévu qui a entraîné un recul marqué des financements de la part des donateurs en 2015, puis de nouveau en 2017.

Tableau 2: Total des contributions volontaires de 2013 à 2020, par année⁵

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
CV (en milliers \$EU)	10 103	8 709	3 295	4 982	1 212	3 793	4 976	6 858	43 928

11. Les chiffres de la période 2018-2020 indiquent un retour favorable de la confiance des donateurs imputable à l'amélioration de la responsabilité financière et des contrôles internes à l'OIBT, bien que les montants demeurent nettement en deçà des niveaux atteints avant la défaillance.

12. Si l'on regarde les tendances des financements volontaires à l'OIBT sur une période plus longue, le rapport 2019 du Groupe de travail consultatif sur l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds (ITTC(LV)/10) note que, entre 1990 et 2007, les contributions volontaires affectées ont alimenté l'OIBT, essentiellement en provenance du Japon, au rythme moyen d'environ 17 millions \$EU par an. Entre 2008 et 2010, les contributions non affectées aux nouveaux PT ont culminé en 2010 à 18,2 millions \$EU. À partir de 2011, les contributions à l'OIBT ont amorcé un recul, qui pourrait être le signe d'un moindre intérêt des donateurs avant même la défaillance.

13. Le tableau 3 indique le total des contributions volontaires de 2013 à 2020 par donateur. Le Japon est resté le principal contributeur de l'OIBT, suivi de l'UE, des États-Unis et de l'Allemagne. La Suisse a régulièrement contribué environ 3 millions \$EU par an pendant de nombreuses années, avant de cesser ses contributions après 2013.

⁵ À l'exclusion du Compte subsidiaire B du Fonds pour le partenariat de Bali, des Fonds non affectés ou du Compte de fonds de roulement.

Tableau 3: Total des contributions volontaires de 2013 à 2020, par donateur

Donateur	Montant (en milliers \$EU)	Pourcentage (1% ou au-delà)
Japon	18 325	42
UE	8 484	19
États-Unis	5 310	12
Allemagne	4 602	11
Australie	1 941	4
Corée	1 818	4
Chine	800	2
Pays-Bas	669	2
Suisse	230	-
Suède	23	-
Finlande	2	-
Organisations du PCF ⁶	913	2
APFNet	460	1
Autres organisations ⁷	361	1
Total	43 928	100

II.B Mise en œuvre du PAS dans le cadre des activités des PTB

14. Trois PTB ont été mis en œuvre dans le cadre du PAS 2013-2018: le PTB 2013-2014, le PTB 2015-2016 (prorogé jusqu'en 2017) et le PTB 2018-2019 (prorogé jusqu'en 2020). Les tableaux 4 à 6 indiquent les activités des PTB qui ont été financées au moyen de contributions volontaires et du budget de base de l'OIBT (le Compte administratif) et présentent un récapitulatif des activités qui n'ont pas été financées. Les tableaux reprennent le format de chaque PTB. Avant 2018, les PTB étaient organisés par PS, les activités étant assignées à une PS donnée, comme indiqué dans les tableaux 4 et 5. Dans le PTB 2018-2020, les activités ont été réorganisées en cinq groupes en fonction du type d'activité tandis que la pertinence des activités par rapport aux PS est indiquée à l'annexe 1 au PTB.

15. Comme le montre le tableau 6, plusieurs activités répertoriées à l'annexe 1 sont en fait allées dans le sens de plus d'une (1) PS. Il est probable que ce soit aussi le cas de diverses activités des PTB antérieurs et que cela pourrait expliquer en partie la différence de portée des PS qui, comme indiqué au paragraphe 8, va de large à très ciblée. Les tableaux 4 à 6 montrent par ailleurs que les activités financées au moyen du budget de base sont en majeure partie de nature récurrente/permanente qui ont trait aux articles 27 et 28 de l'AIBT de 2006 et sont en général associées à la PS5 (information).

16. En dépit de la défaillance financière, un certain nombre de réalisations notables ont été menées à bien dans le cadre des PTB au cours du PAS en vigueur. Il s'agit des suivantes:

- Amélioration des outils de communication et de sensibilisation, dont les premiers travaux entamés pour mettre au point une stratégie de communication de l'OIBT et pérenniser la viabilité des travaux essentiels de l'OIBT aux termes des articles 27 et 28 de l'AIBT de 2006 (par ex., le Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS), la revue *Actualités des Forêts Tropicales* (TFU), les revues et évaluations annuelles et biennales)
- Renforcement de la participation du TAG et du GCSC
- Initiation de travaux novateurs sur le suivi du marché et les chaînes d'approvisionnement légales et durables
- Formulation, actualisation et/ou mise en application des lignes directrices de l'OIBT sur la gestion durable des forêts naturelles tropicales, sur la restauration des paysages forestiers, sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ou encore sur la gestion environnementale et sociale des projets de l'OIBT.
- Renouvellement jusqu'en 2025 de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales
- Pérennisation du Programme de bourses de l'OIBT et du Programme OIBT-CITES

⁶ CITES/PNUE, FAO, CDB, UICN, Banque mondiale.

⁷ Soka Gakkai, Marubeni, JLIA, PPECF, INDENA SAS, Sumitomo, JFIWA.

Tableau 4: Activités du PTB 2013-2014 financées et non financées⁸

PS ⁹	Activités financées au moyen de contributions volontaires (CV) en 2013-2014	Montant (\$EU)	Sous-total
1	2. Systèmes de crédit pour les PME/PMI	95 150	195 150
	3. Réunion de l'OIBT réunissant les partenaires du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC)	100 000	
2	-	0	0
3	8. Coopération entre l'OIBT et la CITES	3,647 005	3,647 005
4	10. Suivi de l'application des critères et indicateurs	155 000	512 382
	12. Contribution des services environnementaux à la GDF en milieu tropical	232 382	
	14.a&b Mise en œuvre des Lignes directrices sur les forêts secondaires et dégradées	75 000	
	15.b Apports de l'OIBT à la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	50 000	
5	20.b Relations publiques, éducation et communication	130 000	1,166 680
	22. Élaboration d'une stratégie de gestion des connaissances de l'OIBT et des lignes directrices connexes	395 000	
	23. Profils environnementaux de produits	180 000	
	25. Promouvoir la Surveillance indépendante du marché (SIM) (tranche 1 de l'UE)	856 680 ¹⁰	
6	27. Participation du TAG et du GCSC	40 000	1,146 301
	28. Coopération avec le PCF et le FNUF	25 000	
	30. Programme de bourses de l'OIBT	748 301	
	31. Renforcement des capacités en transformation du bois	78 000	
	33. Répondre aux besoins de la filière par des projets de l'OIBT sur l'innovation et les savoir-faire	130 000	
	34. Renforcement des capacités en matière de statistiques et de communication des informations	40 000	
	35. Lignes directrices de l'OIBT pour la gestion durable des forêts naturelles tropicales	85 000	
	Total CV	6,667 518	
PS	Activités financées au moyen du budget de base de l'OIBT en 2013-2014		
5	16. Actualités des Forêts Tropicales (TFU)	520 000	
	17. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché avec le TAG	70 000	
	18. Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS)	400 000	
	19. Travaux en matière de statistiques et de bases de données	40 000	
	20.a Relations publiques, sensibilisation et communication	330 075	
	21. Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois	130 000	
	Total budget de base	1,490 075	
PS	Activités du PTB non financées en 2013-2014¹¹		
1	Activité 1	400 000	
2	Activités 4, 5, 6, 7	670 000	
3	Activités 9.a, 9.b	200 000	
4	Activités 11, 13, 15.a	625 000	
5	Activité 24	200 000	
6	Activités 29, 32	440 000	
	Total ZÉRO	2,535 000	

⁸ Ne comprend pas les «Activités ordinaires, administratives et financières».

⁹ Dans la pratique, plusieurs activités relèvent en fait de plus d'une PS ainsi que le reflète le PTB 2018-2020 (annexe 1).

¹⁰ La subvention de l'UE au Mécanisme SIM se chiffre à 4,75 millions \$EU et est versée par tranches au cours de plusieurs années. La dernière tranche, de 1,2 million \$EU, sera couverte dans le PTB 2021-2022.

¹¹ Ne comprend pas l'insuffisance de fonds des activités en partie financées.

Tableau 5: Activités du PTB 2015-2017 financées et non financées¹²

PS ¹³	Activités financées au moyen de contributions volontaires (CV) en 2015-2017	Montant (\$EU)	Sous-total
1	4. Lignes directrices volontaires de l'OIBT pour la gestion durable des forêts naturelles tropicales	159 032	219 032
	6.b Participation du Secrétariat à des réunions internationales sur les critères et indicateurs	60 000	
2	8. Coopération entre l'OIBT et la CITES	3,521 145	3,521 145
3	10. Conservation des mangroves	250 000	250 000
4	12.b Étude sur les absorptions et émissions de carbone résultant de la production et de l'utilisation de produits bois tropicaux récoltés	67 555	127 555
	14.b Apports de l'OIBT à la Stratégie internationale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes	60 000	
5	19.c Couverture des sessions du CIBT par le <i>Earth Negotiations Bulletin</i>	35 000	1,850 000
	20. Amélioration de la notoriété de l'OIBT	50 000	
	23. Profils interactifs en ligne de la filière et du commerce dans les pays producteurs	100 000	
6	26. Participation du TAG et du GCSC	120 000	1,332 442
	27. Collaboration avec le PCF et le FNUF	60 000	
	28. Programme de bourses de l'OIBT	801 234	
	29. Renforcement des capacités en matière de statistiques et de communication des informations	25 000	
	32. Amélioration des dispositifs de vulgarisation forestière	100 000	
	33. Lignes directrices OIBT-Organisation mondiale des douanes pour la lutte contre le commerce illicite du bois	226 208	
TOU TES	2. Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	30 000	30 000
		Total CV	5,595,174
Activités financées au moyen du budget de base de l'OIBT en 2015-2017			
5	15. Numéros de TFU	780 000	
	16. Discussions annuelles de l'OIBT sur le marché avec le TAG	105 000	
	17. MIS de l'OIBT	614 000	
	18. Travaux en matière de statistiques et de bases de données	60 000	
	19.a,b,c Relations publiques, sensibilisation et communication	596 025	
	22.a&b Revue biennale et évaluation de la situation mondiale du bois	156 000	
		Total budget de base	2,311 025
Activités du PTB non financées en 2015-2017¹⁴			
1	Activités 1, 3, 5, 6.a	1,100 000	
2	Activité 7	50 000	
3	Activités 9, 11	640 000	
4	Activités 12.a, 13.a, 13.b, 14.a	340 000	
5	Activités 21, 24	280 000	
6	Activités 30, 31	490 000	
		Total ZÉRO	2,560 000

¹² Ne comprend pas les «Activités ordinaires, administratives et financières».

¹³ Dans la pratique, plusieurs activités relèvent en fait de plus d'une PS ainsi que le reflète le PTB 2018-2020 (annexe 1).

¹⁴ Ne comprend pas l'insuffisance de fonds des projets en partie financés.

Tableau 6: Activités du PTB 2018-2020 financées et non financées¹⁵

PS	Activités financées au moyen de contributions volontaires (CV) en 2018-20	Montant (\$EU)	Sous-total
	GROUPE 1 – ACTIVITÉS DE TERRAIN		
1 2 4	1. Incitations à opérer des investissements dans des chaînes de valeur génératrices de croissance verte liées aux forêts tropicales	90 000	
1 2	2. Mise en place de chaînes d'approvisionnement de produits forestiers d'origine légale et durable	3,352 142	
2 6	3. Renforcement de la participation du secteur privé aux travaux de l'OIBT	120 000	
1 2 5 6	4. Amélioration de la gestion du teck	1,236 250	
2 3 6	6. Coopération entre l'OIBT et la CITES	1,177 000	
1 2 5	7. Surveillance indépendante du marché des bois porteurs d'une autorisation FLEGT (tranches 2 à 4)	2,713 548	
1	8.a&b Suivi de l'avancée de l'application des critères et indicateurs	141 219	
5 6	9. Ateliers de renforcement des capacités en matière de statistiques	76 821	8,896 980
	GROUPE 2 – TRAVAUX NORMATIFS		
Toutes	10.a Mise en application des Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes	25 000	
1 3 4 6	10.b Actualisation des Lignes directrices de l'OIBT sur la restauration des paysages forestiers	176 890	
Toutes	11. Formulation d'un nouveau Plan d'action stratégique de l'OIBT	200 000	401 890
	GROUP 3 – TRAVAUX/RÉUNIONS EN COLLABORATION		
4	12. Prévention et maîtrise des incendies dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre	2,230 526	
6	14. Coopération et concertation avec le PCF, le FNUF et autres entités	80 652	
1	15. Collaboration en matière de critères et indicateurs de la GDF	42 989	2,354 167
	GROUPE 4 – COMMUNICATION ET SENSIBILISATION		
5 6	16. Stratégie de communication de l'OIBT	70 000	70 000
	GROUPE 5 – TRAVAUX ANALYTIQUES ET STATISTIQUES, ET AUTRES TRAVAUX RÉGULIERS		
6	19. Participation du TAG et du GCSC	80 000	
6	22. Programme de bourses de l'OIBT	230 672	310 672
		Total CV	12,033 709
	Activités financées au moyen du budget de base de l'OIBT en 2018-2020 (Groupes 4 et 5)		
5	17. Numéros de TFU (Groupe 4)	520 000	
5 6	18.a&b Activités de communication et sensibilisation (Groupe 4)	410 000	
5	20. Discussions annuelles de l'OIBT sur le marché avec le TAG et volets communs TAG-GCSC (Groupe 5)	70 000	
Toutes	21. Panel d'experts (Groupe 5)	280 000	
2 5	23. MIS de l'OIBT (Groupe 5)	420 000	
5	24. Travaux en matière de statistiques et de bases de données (Groupe 5)	40 000	
5	25. Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois (Groupe 5)	100 000	
		Total budget de base	1,840 000
	Activités du PTB 2018-2020 non financées		
4 6	5. Restauration, conservation et gestion des mangroves	140 000	
4	13. Conférence internationale sur l'arrêt de la déforestation	50 000	
1 5	26. Rapport 2019 sur la situation de la gestion des forêts tropicales	500 000	
		Total ZÉRO	690 000

¹⁵ Ne comprend pas les «Activités administratives et financières». Dans le PTB 2018-2020, les activités sont organisées en cinq groupes, et non par PS. La pertinence des activités par rapport aux PS est énoncée à l'annexe 1 des rapport annuels sur le PTB, qui montrent que plusieurs activités vont en fait dans le sens de plus d'une PS.

17. Tendances du financement des PTB. En raison du caractère à «multi-objectifs» de diverses activités par rapport aux PS, il est difficile de calculer le financement total attribué à chaque PS dans le cadre du PTB 2013-2018. En revanche, le tableau 8 indique le financement total de toutes les PS au moyen des contributions volontaires et du budget de base dans le cadre de chaque PTB, ainsi que le financement total au cours de la période de huit années. Le tableau 7 indique que:

- Le financement des PTB pour la période 2013-2020 s'est chiffré à près de 30 millions \$EU, dont juste un peu plus de 80% ont été alimentés par des contributions volontaires (24,3 millions \$EU) et près de 20% provenaient du budget de base (5,6 millions \$EU). Pour cette même période, le financement des projets a totalisé 15,6 millions \$EU (voir le tableau 16), soit environ 8,7 millions \$EU de moins que le financement des PTB. Cela pourrait indiquer que l'intérêt des donateurs se détourne des projets en faveur des activités.
- Les contributions volontaires aux PTB ont significativement bondi en 2018-2020 après avoir chuté en 2015-2017 suite à la défaillance financière. Cette progression reflète d'importantes contributions de la part de l'UE, de l'Allemagne et du Japon¹⁶.
- Le financement au moyen du budget de base est resté relativement constant au prorata par année, affichant une modeste hausse en 2018-2020.
- Le pourcentage d'activités proposées dans les PTB qui a été financé de 2013 à 2020 a sensiblement augmenté pour atteindre 95% en 2018-2020.

Tableau 7: Récapitulatif du financement des PTB (en milliers de \$EU)

Activités financées en appui aux PS 1 à 6	PTB 2013-2014		PTB 2015-2017		PTB 2018-2020		Totaux	% Totaux
	Total	Prorata annuel	Total	Prorata annuel	Total	Prorata annuel		
Activités financées au moyen de CV	6 668	3 334	5 595	1 865	12 034	4,011	24 296	81%
Activités financées au moyen du budget de base	1 490	745	2 311	770	1 840	613	5 642	19%
Total	8 158		7 906		13 217		29 938	100%
Pourcentage d'activités financées	69%		68%		95%			

II.C Mise en œuvre du PAS dans le cadre des Programmes thématiques

18. L'article 20.1(a) de l'AIBT de 2006 a créé au sein du Compte spécial le Compte subsidiaire des Programmes thématiques (PT). Conformément à l'article 20.4, le Compte subsidiaire des PT a pour objet de «faciliter le versement de contributions non affectées pour le financement d'avant-projets, de projets et d'activités approuvés qui sont conformes aux programmes thématiques définis par le Conseil sur la base des priorités fixées concernant les orientations et les projets, conformément aux articles 24 et 25».

19. Ces dispositions ont offert une nouvelle voie programmatique aux financements non affectés de l'OIBT en complément au financement traditionnel de l'Organisation qui est affecté projet par projet, ce en vue de renforcer la cohérence et la flexibilité des financements, de réduire les coûts de transactions et d'attirer de nouvelles ressources vers l'Organisation. Les PT occupent une place prépondérante dans le PAS 2013-2018.

20. En 2008 (CIBT-44), en application des Décisions 8(XLIV), 9(XLIV) et 10(XLIV), le Conseil a mis en œuvre le Compte subsidiaire des PT et instauré des «procédures et directives opérationnelles» et des Profils de programme thématique (essentiellement des notes conceptuelles) pour les cinq PT suivants à titre pilote pour une durée de trois ans:

- Application des lois forestières, gouvernance et commerce (TFLET)

¹⁶ Tableau 6, Activité 7 «Bois récoltés de manière durable et légale» (UE), Activité 2 «Chaînes d'approvisionnement légales et durables» (Allemagne), Activité 12 «Gestion des incendies» (Japon).

- Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et valorisation des services environnementaux (REDDES)
- Gestion et entreprises des forêts de collectivités (CFME)
- Transparence du commerce et des marchés (TMT)
- Développement et efficacité de l'industrie (IDE)

21. Le tableau 8 répertorie les procédures énoncées à l'annexe 1 à la Décision 9(XLIV) s'appliquant à la mise en œuvre pilote des PT. On pourra constater que ces procédures pilotes ont conféré au DE des responsabilités sans précédent, s'agissant notamment de formuler des Profils de programme thématique (PPT) et des Descriptifs de programme thématique (DPT) de même que pour allouer des fonds non affectés¹⁷.

Tableau 8: Procédures relatives à la mise en œuvre pilote des Programmes thématiques

Action et séquence	Organes compétents
1. Élaboration d'un profil de PT (PPT)	Le DE en concertation avec les bailleurs de fonds et membres intéressés
2. Approbation du PPT	Conseil
3. Rédaction d'un document de programme thématique (DPT) selon le PPT	Le DE avec l'assistance des bailleurs de fonds, d'autres membres de l'OIBT intéressés et, s'il y a lieu, d'autres partenaires
4. Élaboration et soumission de propositions devant être financées dans le cadre du DPT	Membres et DE
5. Évaluation et sélection de propositions pour financement	Comité consultatif des programmes thématiques (TPAC). Le DE en est membre.
6. Suivi et évaluation de l'exécution du PT	Secrétariat, agences d'exécution, TPAC
7. Rapports sur l'exécution du PT	Rapports annuels du DE. Rapports bi-annuels par les agences d'exécution et le Secrétariat
8. Révision/amendement du DPT autant que de besoin	Conseil

22. En 2012 (CIBT-48), le Conseil a adopté le PAS 2013-2018 de même que les procédures et directives révisées pour la « mise en œuvre permanente » des PT (Décision 4/XLVIII). Les procédures révisées prévoient des contrôles plus stricts dont le DE fait l'objet, en le priant notamment d'aviser les membres de sa sélection de financement de projets deux semaines avant l'aval de ses sélections par le TPAC compétent. Ces contrôles indiquent une certaine insatisfaction des donateurs à l'égard de la mise en œuvre des PT au dernier stade de la phase pilote.

23. Comme le montre le tableau 9, de 2009 à 2014, quatre des cinq PT ont attiré 21,9 millions \$EU en contributions volontaires non affectées, dont la majeure partie (18,8 millions \$EU) ont été annoncées durant la phase pilote (2009-2012) qui a précédé le PAS 2013-2018. Les PT REDDES et TFLET ont représenté 85% du financement et inclus deux subventions significatives de la Norvège (8,17 millions \$EU pour le PT REDDES) et des Pays-Bas (3 millions \$EU pour le PT TFLET)¹⁸. Le PT IDE n'a bénéficié d'aucun financement, ce qui indique le peu d'intérêt de la part des donateurs à soutenir le développement industriel.

¹⁷ Les annexes 2 et 3 à la Décision 9/XLIV énoncent les directives relatives aux PPT et DPT ainsi que le cahier des charges des TPAC.

¹⁸ Donateurs de la phase pilote des PT: Norvège, Pays-Bas, Japon, Suisse, États-Unis, R.-U., UE (dans le cadre du Programme OIBT-CITES), Australie, Finlande, Allemagne, Association japonaise des importateurs de bois (JLIA), Nouvelle-Zélande, Suède, Corée. Dans leur majorité, les contributions du Japon (principal donateur de l'OIBT) continuent de prendre la forme de financements affectés à des projets spécifiques et non de financements non affectés en direction de PT.

**Tableau 9: Total des annonces de financement en faveur des Programmes thématiques, 2009-2014
(en milliers \$EU)**

Période	REDDES	TFLET	CFME	TMT	IDE	Total
Phase pilote 2009-2012	9 233	6 887	1 100	1 620	0	18 839
PAS 2013-2018 (2013 et 2014)	300	2,192	0	591	0	3 082
Total des annonces	9 533	9 079	1 100	2 211	0	21 922
Projets financés	31	29	5	14	0	79
Pourcentage total des annonces	44%	41%	5%	10%	0%	100%

24. Les promesses de fonds annoncées dans le cadre du PAS 2013-2018 ont été notablement moindres¹⁹, s'élevant à seulement 3,08 millions \$EU, chiffre qui inclut une annonce de fonds de 1,94 million \$EU de la part de l'Australie en faveur du PT TFLET. Dans leur quasi-totalité, les promesses de fonds ont été opérées en 2013. La dernière annonce de fonds en faveur des PT est intervenue en novembre 2014 (par les États-Unis en faveur du PT TMT), qui a aussi coïncidé avec le dernier appel à propositions. Conformément à la Décision 6(LII), les fonds subsistant dans le Compte subsidiaire des PT ont été utilisés pour résorber le déficit financier causé par la défaillance de l'OIBT.

25. **Conclusion:** Après un départ prometteur, il est clair que les PT ont perdu de leur élan et n'ont pas été un facteur significatif du financement de l'OIBT ainsi que l'envisageait le PAS 2013-2018. La tentative dans le cadre de l'AIBT de 2006 de susciter un flux significatif de fonds non affectés pour l'OIBT, à l'instar de ceux d'autres organisations liées aux forêts, n'a pas abouti. Divers facteurs peuvent y avoir contribué, dont la longue tradition à l'OIBT de fonds spéciaux très spécifiques affectés à des projets d'échelle relativement petite, l'inexpérience en matière de démarches programmatiques (y compris au sein des délégations à l'OIBT), la préférence persistante des principaux donateurs pour le contrôle qu'offre l'affectation de fonds et l'insatisfaction grandissante des donateurs à l'égard de la mise en œuvre des PT durant la phase pilote. La concurrence accrue dont font l'objet les financements disponibles lorsque des programmes liés aux forêts tropicales ont été activés au niveau international, régional et bilatéral a peut être aussi joué un rôle.

II.D Mise en œuvre du PAS dans le cadre des projets et avant-projets

26. Le cycle des projets est un outil important qui a démarré dès la création de l'OIBT en vue de contribuer avec les membres à réaliser et à concrétiser les principaux objectifs de l'AIBT de 2006 qui consistent à «promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité et de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois.»

27. Il est possible pour les pays membres de l'OIBT et le Secrétariat d'élaborer et de soumettre des propositions de projets. Les propositions sont évaluées et notées suivant une grille de quatre catégories par le Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des projets et avant-projets de l'OIBT. Selon le *Manuel des procédures d'opérations normalisées du cycle des projets de l'OIBT*, les propositions classées en 'catégorie 1' «sont recommandées au Comité moyennant l'incorporation de modifications» pour examen par celui-ci et sont éventuellement recommandées au Conseil pour approbation²⁰.

28. Le cycle des projets de l'OIBT implique diverses étapes qu'un projet franchit du début de sa conception jusqu'à son achèvement et comprennent: l'identification et la formulation du projet; sa soumission; son évaluation; son approbation; son financement; son démarrage; sa mise en œuvre; son suivi et évaluation; son achèvement et sa clôture. La Méta-évaluation de projets antérieurement évalués (février 2012) indique que²¹:

¹⁹ Donateurs des PT en 2013-2014: Australie, UE/CITES, Suisse, Japon, États-Unis.

²⁰ Se référer au *Manuel des procédures d'opérations normalisées du cycle des projets OIBT* (2009).

²¹ Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) «Méta-évaluation de projets OIBT précédemment évalués» par Markku Simula, Hosny El-Lakany et Ivan Tomaselli, février 2012.

«Il est courant que les projets OIBT comportent une multiplicité de cibles, la plupart d'entre eux ayant réalisé plus d'un objectif OIBT. Le développement durable (y compris le recul de la pauvreté), l'amélioration des politiques nationales, la GDF et le renforcement des capacités sont des exemples de telles multiplicités d'objectifs. Plus de 60% des projets ont contribué à la concertation requise dans l'élaboration d'orientations, à l'échange d'informations, à la recherche-développement, à permettre l'accès aux technologies et à assurer leur transfert. Les projets qui traitent de l'usufruit et du foncier forestiers, du reboisement, de la réhabilitation des terres et des plantations, de la filière bois, des marchés et de la commercialisation ont tendance à être mieux centrés que ceux dont l'intervention se fait dans d'autres domaines».

«Sur le plan thématique, les principaux domaines où les effets des projets OIBT ont été ressentis sont la GDF (en particulier la restauration, la réhabilitation, le reboisement et les plantations, la mise en démonstration de nouvelles pratiques, les inventaires forestiers et la planification de la gestion) qui constitue le cœur des interventions de l'OIBT sur le terrain. L'autre domaine où les retombées des projets OIBT sont les plus notables est celui de la foresterie villageoise et des entreprises de gestion communautaire de la forêt.»

«Parmi les thèmes transversaux, le développement des ressources humaines a été un domaine d'impact central, traité par plus de deux tiers des projets. La recherche-développement est également bien présente, mais il y a eu moins de projets produisant des retombées dans les domaines de l'innovation et des transferts de technologies, et pour ainsi dire aucun projet visant spécifiquement l'industrie forestière la promotion des investissements.»

«Les impacts directs du projet pourraient être considérablement améliorés grâce à un partage efficace des connaissances au niveau régional. La plupart des produits des projets, les leçons apprises et les recommandations définies, sont applicables au niveau national et ils le sont également souvent au niveau régional/international. En outre, de nombreux projets pourraient être reproduits dans des conditions semblables ailleurs que dans les stations de leur exécution et hors du pays hôte. Ceci souligne le rôle précieux des projets de l'OIBT en tant que biens publics planétaires.»

29. Chacune des phases d'un projet prévoit des actions et procédures primordiales qui doivent être suivies pour terminer une phase donnée. Le cycle des projets est généralement de nature séquentielle et les phases suivantes ne peuvent être menées à bien que si la/les phase(s) précédente(s) ont été conclue(s). Une proposition de projet doit être soumise sous la forme d'un descriptif de projet (DP) contenant toutes les informations pertinentes pour mettre en œuvre un projet soumis par un seul membre ou bien divers membres ou encore le Secrétariat. Les différents types de projets sont les suivants:

- Des petits projets, qui n'excèdent pas une durée de deux années et ne nécessitent aucun apport de la part de l'OIBT au-delà d'un montant de fonds spécifié.
- Des propositions d'avant-projets, qui sont destinées à mener des travaux de base en vue de formuler une proposition de projet et de rédiger la proposition de projet. Une proposition d'avant-projet est soumise sous la forme d'un descriptif d'avant-projet (DAP).
- Des projets d'échelon régional ou mondial, qui sont encouragés à adopter des valeurs élargies et dont les retombées favorables doivent aller au-delà des institutions et populations qui sont directement impliquées dans le projet.

30. Les tableaux 10 et 11 dressent un bilan des projets de l'OIBT exécutés de 1987 à 2020. Comme on le constate dans le tableau 10, plus de 1 900 propositions de projets et d'avant-projets ont été soumises à l'OIBT depuis que l'entrée en activité de l'Organisation. Sur ce chiffre, plus de 1 200 projets/avant-projets (environ 63%) ont été approuvés. Soixante-neuf pour cent de ceux qui ont été approuvés ont été financés au moyen de contributions volontaires affectées (essentiellement de la part du Japon), tandis que 27% ont été déclarés caducs et que 2% sont en attente d'un financement²².

²² Selon le *Manuel des procédures d'opérations normalisées du cycle des projets de l'OIBT* (2009), un projet approuvé qui n'a pas été financé dans les 20 mois pourra être révisé et de nouveau soumis. S'il n'est pas soumis une nouvelle fois, le projet est «frappé de la clause de caducité» et perd son statut de projet approuvé en application de la Décision 2(X) du Conseil.

Tableau 10: Bilan des projets et avant-projets de l'OIBT, 1987-2020²³

Statut des projets/avant-projets	Nombre de projets/avant-projets	Pourcentage de projets approuvés
Propositions soumises à l'OIBT	1 917 ²⁴	
Projets approuvés	1 211	
Projets financés	835 ²⁵	69%
Achevés: 811		
En cours: 22		
En attente de l'accord de projet: 2		
Projets en attente de financement	23	2%
Projets déclarés caducs	332	27%
Projets retirés	2	-
Projets mis à terme	19	2%

31. Le tableau 11 indique la répartition des projets financés par comité et région de 1987 à 2020. Sans surprise, plus de la moitié des projets financés l'ont été dans le domaine du reboisement et de la gestion des forêts. Cette situation reflète la vaste portée du Comité, l'inquiétude généralisée qu'a suscitée la déforestation des forêts tropicales du milieu à la fin des années 80-début des années 90, y compris chez nombre de donateurs, et l'apparition du concept de «gestion durable des forêts» comme moyen de gérer la base de ressource. Lorsque les producteurs ont pris conscience des intérêts des donateurs, le nombre de propositions relevant de la gestion des forêts a alors augmenté.

32. Le plus petit nombre de projets financés concerne le Comité de l'économie, des statistiques et des marchés (ESM). Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les travaux menés dans ce domaine peuvent souvent concerner plus d'un seul pays. L'ESM a fait l'objet d'un nombre de projets mondiaux et est également soutenu par l'OIBT dans le cadre de son budget de base et des PTB, dont le MIS et les revues et évaluations annuelles et biennales du marché.

33. Au niveau régional, l'Asie-Pacifique a enregistré le plus important nombre de projets financés depuis 1987 (34%), l'Afrique affichant quant à elle le plus faible nombre (22%). Cela pourrait refléter le commerce bilatéral traditionnel et les relations entre Producteurs et Consommateurs dans le cadre de l'APD, le nombre de pays actifs de l'OIBT au sein d'une région, le nombre et la qualité des propositions de projets soumises, le nombre de projets approuvés déclarés caducs ou encore l'éligibilité au financement d'un projet en fonction du versement des quotes-parts de contribution au Compte administratif ²⁶.

²³ La plupart des informations ont été extraites par le Secrétariat au moyen du moteur de recherche/de la base de données sur les projets de l'OIBT.

²⁴ Informations extraites par le Secrétariat des rapports des Panels d'experts, des rapports sur les PT, de documents pour la période 1987-1990. Comprend les 180 propositions soumises dans le cadre des PT.

²⁵ Inclut les 65 projets financés dans le cadre des PT.

²⁶ Conformément à l'article 19.8 de l'AIBT de 2006, un membre ne peut plus soumettre de propositions de projet ou d'avant-projet si un membre n'a pas versé l'intégralité de sa contribution au Compte administratif pendant deux années consécutives.

Tableau 11: Projets et avant-projets de l'OIBT financés, par Comité et région²⁷, 1987-2020

Région	Reboisement et gestion forestière	Industrie forestière	Économie, statistiques et marchés ²⁸	Total projets et avant-projets	% du total
Afrique					
Achevés	118	25	33	176	
En cours	5	0	2	7	
Total Afrique	123	25	35	183	22%
Asie-Pacifique					
Achevés	158	79	36	273	
En cours	6	2	0	8	
En attente d'accord	1	0	0	8	
Total Asie-Pacifique	165	81	36	282	34%
Amérique latine					
Achevés	149	52	44	245	
En cours	6	1	1	8	
En attente d'accord	1	0	0	1	
Total Amérique latine	156	53	45	254	30%
Mondial					
Achevés	31	40	45	116	
En cours	0	0	0	0	
Total Mondial	31	40	45	116	14%
TOTAL	475	199	161	835	
% du TOTAL	57%	24%	19%		100%

34. De 2013 à 2020, dans le cadre du PAS en vigueur, 152 propositions de projets ont au total été évaluées par le Panel d'experts et classées en «catégorie 1» pour être ensuite recommandées à leur Comité respectif. Le budget total des projets de catégorie 1 est indiqué au [tableau 12](#) pour chacun des Panel d'experts. Le 53^e Panel d'experts a vu un recul marqué des propositions de catégorie 1, dont le nombre n'a que faiblement augmenté chez les Panels d'experts subséquents.

Tableau 12: Budget alloué aux propositions de catégorie 1 recommandées aux Comités

Panel d'experts	Budget alloué (en milliers \$EU)
45 ^e	1 931
46 ^e	3 955
47 ^e	1 181
48 ^e	1 240
49 ^e	1 058
50 ^e	516
51 ^e	2 743
52 ^e	1 217
53 ^e	71
54 ^e	211
55 ^e	416
Total	14 539

35. Sur les 152 projets recommandés aux comités, seuls 39 projets et avant-projets ont été intégralement financés. Le [tableau 13](#) dresse un bilan complet du statut des projets approuvés pour financement. On constatera que le budget alloué aux projets financés représente 25% seulement du budget total soumis par les pays soumissionnaires (62,3 millions \$EU) entre 2013 et 2020, période durant laquelle 88 projets ont été déclarés caducs et 25 autres étaient en attente d'un financement.

²⁷ Noms des Comités figurant dans l'AIBT de 2006 (article 26).

²⁸ Le «Comité de l'information économique et de l'information sur le marché» dans l'AIBT de 1983 et l'AIBT de 1994.

Tableau 13: Statut des projets approuvés, 2013-2020

Statut de projet	Nombre de projets	Budget (en milliers \$EU)	% du budget total
Financé	39	15 622	25%
En instance	25	10 810	17%
Caduc	88	35 855	58%
Total	152	62 287	100%

36. Les propositions de projets soumises à l'OIBT après l'adoption du PAS 2013-2018 ont été requises de préciser dans la partie 1.2.1 du PD («Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT» à quelle(s) PS le projet contribuerait. La majorité des auteurs ont déclaré que le projet relevait de plus d'une PS et souvent de plusieurs.

37. Les références aux PS de la partie 1.2.1 sont répertoriées au [tableau 14](#) concernant toutes les propositions approuvées suite à l'adoption du PAS en vigueur. On constatera que la PS4 (déforestation/dégradation, services environnementaux) a été citée le plus fréquemment comme étant pertinente, suivie de la PS2 (économies) et de la PS3 (biodiversité). Le nombre le plus faible de citations concerne au total la PS5 (information), ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où la PS5 est liée aux travaux essentiels de l'OIBT aux termes des articles 27 et 28 de l'AIBT de 2006.

Tableau 14: Références aux PS dans la partie 1.2.1 des propositions de projets approuvées, 2013-2020

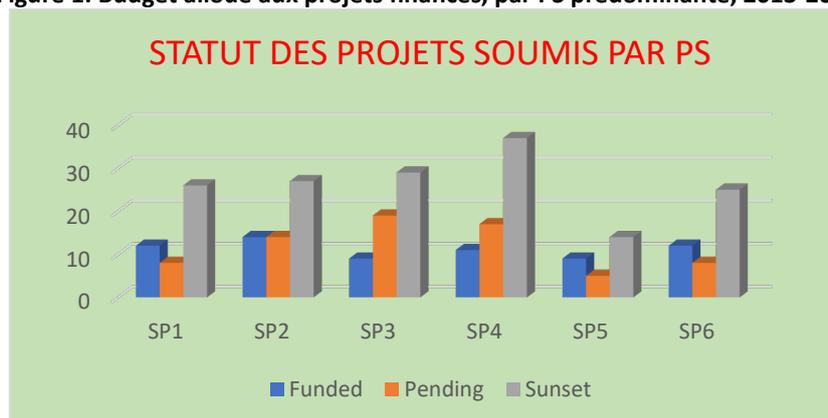
Statut du projet	PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PS6	Total
Financé	12	14	9	11	9	12	67
En instance	8	14	19	17	5	8	71
Caduc	26	27	29	37	14	25	158
Total références	46	55	56	65	28	45	296
% du total	16%	19%	19%	22%	9%	15%	100%

38. Si l'on regarde de plus près les références aux PS figurant dans la partie 1.2.1 du DP, il est possible dans un certain nombre de cas d'identifier une PS «prédominante» lorsque plus d'une PS est citée. Le [tableau 15](#) et la [figure 1](#) indiquent le budget total des projets financés en fonction de ce que l'on pense être la PS «prédominante».

Tableau 15: Budget alloué aux projets financés, par PS prédominante, 2013-2020

PS	Budget (en milliers \$EU)
1	2 042
2	5 579
3	4 975
4	1 306
5	568
6	1 152
Total	15 622

Figure 1: Budget alloué aux projets financés, par PS prédominante, 2013-2020



39. Le tableau 16 et les figures 2 et 3 indiquent les projets financés par région et par pays. On constatera que la région Asie-Pacifique a bénéficié de la majeure partie des financements de projets, (42%) alors que l’Afrique et l’Amérique latine en ont, dans l’ensemble, reçu nettement moins. Les principaux pays bénéficiaires ont été l’Indonésie et la Côte d’Ivoire, suivis du Pérou, du Guatemala et du Cambodge.

Tableau 16: Projets financés, par région et pays, 2013-2020 (en milliers \$EU)

Afrique		Asie-Pacifique		Amérique latine		OIBT
Bénin	630	Cambodge	1 000	Brésil	557	1 400
Cameroun	568	Fidji	311	Équateur	130	
Côte d’Ivoire	2 240	Indonésie	3 530	Guatemala	1 256	
Ghana	120	Malaisie	686	Guyana	250	
Mozambique	321	PNG	756	Honduras	196	
Togo	157	Myanmar	140	Pérou	1 258	
		Viet Nam	116			
Sous-total	4 036	Sous-total	6 539	Sous-total	3 647	1 400
Pourcentage	26%	Pourcentage	42%	Pourcentage	23%	9%
				TOTAL		15 622

Figure 2: Budget alloué aux projets financés, par pays, 2013-2020 (\$EU)

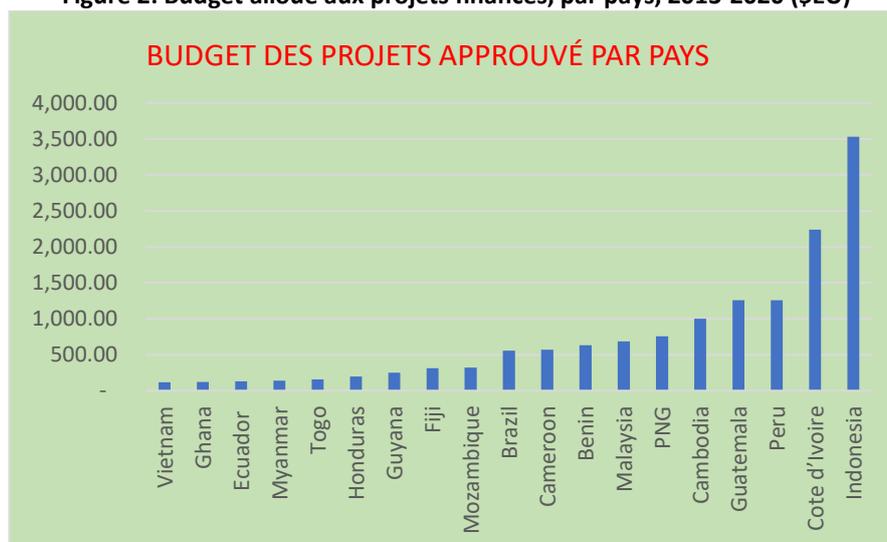
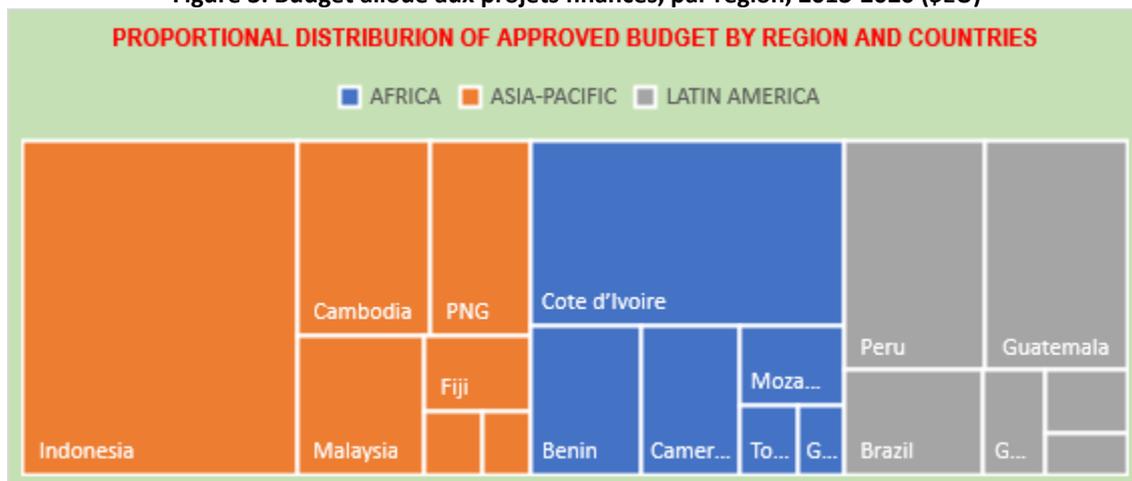


Figure 3: Budget alloué aux projets financés, par région, 2013-2020 (\$EU)



40. Le tableau 17 indique les projets/avant-projets financés par année de 2013 à 2020. À partir du niveau de 6,4 millions \$EU en 2013 qui a précédé la défaillance financière, le financement des projets a spectaculairement chuté en 2017 et 2018 en réaction à la seconde défaillance financière. On observe une légère reprise en 2019 et 2020, mais qui est restée nettement en deçà des niveaux atteints avant la défaillance. Si la nouvelle architecture de financement de l'OIBT actuellement mise en œuvre à titre pilote (voir la partie II.E) devrait donner lieu à une certaine augmentation du financement des projets, rien n'indique à l'heure d'aujourd'hui que les contributions volontaires annuelles en faveur des projets augmenteront significativement au cours des quelques prochaines années.

II.E Contrôles internes et nouvelle architecture financière de l'OIBT

41. Ainsi qu'indiqué au paragraphe 9, l'OIBT a, depuis 2015, pris un certain nombre de décisions dans le but de remédier à la défaillance financière et d'attirer vers l'Organisation de nouvelles ressources (voir l'annexe 2). En 2016, le rapport de la Commission de contrôle créée en 2015 contenait plusieurs recommandations destinées à résorber les conséquences du déficit financier sur les activités et projets de l'OIBT (ITTC(LII)/11(a)). Il a été suivi en 2017 du Rapport de synthèse sur la mise en œuvre des décisions traitant des pertes financières de l'OIBT (ITTC(LIII)/12).

42. Depuis, le Conseil a pris plusieurs mesures significatives en vue de renforcer les dispositions fiduciaires et les contrôles internes de l'OIBT, ce aux fins d'accroître la transparence et de réduire les risques. Elles comprennent la révision du Règlement financier de l'OIBT et procédures connexes, des Normes d'audit et du Statut et Règlement du personnel ainsi que l'adoption de la Politique de l'OIBT en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT).

43. Le Conseil a par ailleurs enregistré des avancées sensibles allant dans le sens d'une nouvelle «architecture financière» de l'Organisation. En 2017 (Décision 9/LIII), le Conseil a créé un Groupe de travail spécial (GTS) sur l'infrastructure de financement chargé de «formuler des recommandations ou de présenter des options» en vue d'améliorer l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds de l'OIBT. En 2018 (CIBT-54), le GTS a présenté au Conseil son rapport (ITTC(LV)/10) qui, *inter alia*, préconisait de, à partir de 2020, mettre en œuvre à titre pilote un nouveau cycle de projets rationalisé articulé autour des quatre «axes programmatiques» (AP) proposés.

Tableau 17: Projets financés par année, 2013-2020 (en milliers \$EU)²⁹

Année	PD/PPD	Pays	Intitulé abrégé	PS ³⁰	Budget	Sous-total
2013	PPD167 Rev.1	Bénin	Certification des domaines de plantation de l'ONAB	S.O.	89	6 411
	PD419 Rev.3	Côte d'Ivoire	Restauration de forêts dégradées	S.O.	1 800	
	PD452 Rev.5	Brésil	Production commerciale sous GDF en Amazonie	S.O.	557	
	PD563 Rev.4	Malaisie	Gestion villageoise des forêts	S.O.	460	
	PD601 Rev.3	Pérou	Conservation des mangroves dans une réserve de biosphère	S.O.	496	
	PD617 Rev.4	Indonésie	Conservation transfrontière de la biodiversité	S.O.	942	
	PD646 Rev.3	Indonésie	Développement de plantations avec les communautés	S.O.	435	
	PD682 Rev.1	PNG	Normes de qualité de la gouvernance dans le cadre de la REDD	S.O.	150	
	PD687 Rev.1	Guyana	Renforcement du secteur de la transformation du bois	S.O.	250	
	PD692 Rev.1	Côte d'Ivoire	Système national d'information pour la GDF	S.O.	291	
	PD724 Rev.1	Pérou	Lignes directrices relatives aux plantations et à la réhabilitation	S.O.	150	
	PD710 Rev.1	Indonésie	Conservation d'essences indigènes de haute valeur	3 4	480	
PD696 Rev.2	Fidji	Restauration par les communautés et GDF	4	311		
2014	PD764 Rev.1	PNG	Dispositifs de gestion villageoise des forêts	1	606	2 620
	PD777 Rev.1	Indonésie	Restauration de la Réserve de biosphère de Cibodas	1 2 3 4	564	
	PD756 Rev.1	Guatemala	Services de gestion des entreprises pour les PME	2	149	
	PD725 Rev.2	Côte d'Ivoire	Réhabilitation de terres forestières dégradées	2 4	149	
	PD722 Rev.1	Malaisie	EFI dans les forêts sèches de la Malaisie péninsulaire	2 4 6	226	
	PD721 Rev.2	Guatemala	Processus participatif de la GDF dans le cadre de la REDD	4 6	441	
	PD740 Rev.2	Cambodge	GDF dans le cadre de mécanismes REDD+	4 6	485	
2015	PD700 Rev.1	OIBT	Commerce intra-africain du bois et transformation accrue	1 2 5 6	1 400	2 895
	PD741 Rev.3	Pérou	GDF des forêts sèches de la côte nord	1 5 6	437	
	PD732 Rev.2	Mozambique	Gouvernance des forêts	1 5	321	
	PD754 Rev.2	Bénin	Forêts sacrées sur les sites Ramsar 1017 & 1018	3	541	
	PD770 Rev.1	Honduras	Promotion des essences moins utilisées et GDF	All	196	
2016	TFL-PD037	Indonésie	Mise en œuvre d'un système de traçabilité génétique du bois	1	519	2 197
	PD723 Rev.1	Myanmar	Conservation transfrontière dans les Monts-Tanintharyi	1 3 6	140	
	PD737 Rev.1	Indonésie	Réhabilitation des forêts dégradées pour l'énergie bois	1 2 6	590	
	PD751 Rev.2	Équateur	Conservation des ressources forestières et agroforesterie	2 5 6	130	

²⁹ Année du financement intégral ou du financement avec un budget révisé/réduit.

³⁰ PS répertoriées à la partie 1.2.1 de chaque DP. «S.O. (sans objet)» signifie que la partie 1.2.1 fait référence au Plan d'action de l'OIBT 2008-2011 et/ou aux objectifs de l'OIBT mais non au PAS 2013-2018 ou à ses PS (probablement parce que le DP a été élaboré/révisé avant l'adoption du PAS en vigueur).

	PD765 Rev.4	Guatemala	Programme de restauration des paysages forestiers	2 3 4	250	
	PD796 Rev.2	Cameroun	Recueil, stockage et traitement des statistiques sur les forêts et la faune	5	568	
2017	PD815	Viet Nam	Plantations efficaces et transformation du bois	1 2 5 6	116	166
	PPD189	Pérou	Régénération naturelle des essences à bois	2	50	
2018	PPD191	Togo	GDF avec la participation des communautés	3 4	71	71
2019	PD832 Rev.2	Guatemala	Traçabilité des chaînes de production forestières	1 5	416	502
	PPD196 Rev.1	Togo	Capacité des forêts privées et villageoises	2	86	
2020	PD836 Rev.1	Cambodge	Renforcement des capacités dans le cadre du programme de foresterie communautaire	2 5 6	515	760
	PD845 Rev.1	Ghana	Gouvernance par les communautés et capacité de gestion	1 6	120	
	PD852 Rev.3	Pérou	Stratégie régionale de restauration	3	125	
					TOTAL	15 622

44. Par sa Décision 5(LIV), le Conseil a prié le DE de mettre en œuvre à titre pilote une approche de levée de fonds et de proroger le mandat du GTS d'une année afin de proposer un concept de nouveau cycle des projets rationalisé et d'aider à développer les thématiques qui seraient utilisées dans les propositions de levée de fonds. En 2019 (Décision 8/LV), le Conseil a donné son accord à la mise en œuvre à titre pilote d'un cycle des projets rationalisé pour la période 2020-2022 articulé autour des quatre «axes programmatiques» (AP) thématiques suivants³¹:

1. Chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)
2. Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques
3. Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients
4. Questions émergentes et innovation

45. La Décision 8(LV) a également instauré un «Comité consultatif» composé du Groupe consultatif non officiel (GCNO) et de représentants du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) (constituant ainsi dans les faits un GCNO élargi) chargé de suivre et d'examiner en distanciel les avancées de la mise en œuvre pilote. Le cahier des charges du Comité consultatif sera arrêté lors du CIBT-57.

46. En 2020 (Décision 4/LVI), le Conseil a adopté à titre pilote les buts et objectifs des quatre AP ainsi qu'un modèle type de note conceptuelle (NC), et a «reconnu» quatre scénarios de financement pour le cycle des projets pilote³². Le Conseil a prié le DE de, *inter alia*, lancer un appel annuel à soumettre des NC de projets, à émettre un premier appel à NC et à propositions de petits projets dans le cadre du scénario de financement 4, à mettre en place une base de données contenant les NC et les propositions de projets, et à veiller à ce que les activités du PTB proposées pour un financement hors budget de base soient formulées sous la forme de NC et incluses dans la base de données.

47. La Décision 4(LVI) prie également le DE de proposer pour examen lors du CIBT-57 une structure et une approche destinées à examiner l'effectivité de la phase pilote en 2022.

48. Le calendrier d'élaboration du nouveau PAS de l'OIBT semble être déphasé par rapport à la mise en œuvre pilote d'un nouveau cycle de projets rationalisé. Dans la mesure où le Conseil ne prendra aucune décision se rapportant à la nouvelle architecture financière avant 2022, les références au cycle des projets rationalisé et aux quatre AP pilotes figurant dans le nouveau PAS pourront être jugées provisoires dans l'attente de la décision du Conseil en 2022.

³¹ Il est intéressant de constater que les AP pilotes ne contiennent aucune référence à la GDF (par ex., les sources durables et légales) ou au changement climatique, la plus importante source de financement forestier.

³² https://www.itto.int/fr/direct/topics/topics_pdf_download/topics_id=6623&no=1&disp=inline

49. **Compte administratif.** Malgré les progrès enregistrés après la défaillance financière, les arriérés au Compte administratif demeurent une source d'inquiétude. Conformément aux articles 19.1 et 19.2 de l'AIBT de 2006, les dépenses du Compte administratif sont couvertes par des «quotes-parts annuelles de contribution que versent les membres pour couvrir:

- a. Les coûts administratifs de base tels que salaires et prestations, coûts d'installation et déplacements officiels
- b. Les coûts de fonctionnement essentiels tels que ceux relevant de la communication et de la sensibilisation, des réunions d'experts convoquées par le Conseil ainsi que de la préparation et de la publication des études et évaluations en application des articles 24, 27 et 28 de l'AIBT de 2006.

50. En application de l'article 19.5, les coûts administratifs de base sont partagés à titre égal entre les Producteurs et les Consommateurs, et déterminés en proportion du nombre de voix de chaque membre. Les coûts de fonctionnement essentiels sont couverts pour 80% par les Consommateurs et pour 20% par les Producteurs.

51. Il est noté dans le rapport de novembre 2020 préparé par le CFA à l'intention du Conseil (CFA XXXV/8) que les arriérés au Compte administratif pour la période 1986-2019 se chiffraient à 6,2 millions \$EU pour les Producteurs³³, à 3 millions \$EU pour les Consommateurs³⁴ et à 1,7 million \$EU pour les anciens membres de l'OIBT, ce qui porte le total des contributions en instance au Compte administratif, y compris les charges d'intérêts, à 10 millions \$EU. Il est clair que ce n'est pas une situation viable. S'il est certes peu probable de pouvoir recouvrer les arriérés en instance auprès des anciens membres, le Conseil pourra examiner des moyens d'encourager le versement des arriérés par les membres actuels.

II.F Aperçu: Tendances mondiales dans le secteur des forêts tropicales et conséquences de la Covid-19

52. Selon l'édition 2020 de *l'Évaluation des ressources forestières mondiales* (FRA 2020), le monde recèle une superficie totale de forêt de 4,06 milliards d'hectares (ha), dont 93% sont «composés de forêts de régénération naturelle» et 7% sont plantés. La FRA 2020 indique également que «durant la dernière période de cinq années (2015–2020), le chiffre annuel de la déforestation est estimé à 10 millions d'ha, un recul comparé à 12 millions d'ha en 2010–2015». Pour la majeure partie, la déforestation s'est produite en région tropicale.

53. Les principaux facteurs de déforestation en région tropicale continuent de résider en dehors du secteur forestier et sont souvent enracinés dans des problématiques plus larges d'ordre social et économique. Il s'agit de défis liés à la réduction de la pauvreté et au développement urbain et à des politiques favorisant les utilisations des terres qui produisent des retours financiers plus élevés et plus rapides, dont l'agriculture, l'énergie, l'exploitation minière et le transport (PSNUF). Les subventions mondiales aux produits agricoles (haricots de soja, palmier à huile, bétail, etc.) sont estimées atteindre 200 milliards \$EU par an (conférence du PCF en 2019).³⁵

54. Les forêts naturelles tropicales sont également menacées par l'exploitation forestière non durable et illégale, la collecte de bois de feu et les perturbations de type insectes, maladies, épisodes météorologiques graves et incendies de végétation. En 2015, quelque 73 millions d'ha de forêt tropicale, essentiellement en Afrique et en Amérique du Sud, ont été touchés par des incendies (PSNUF, FRA 2020, tableau 71).

55. La part des bois tropicaux sur les principaux marchés d'importation est en chute depuis un certain temps. L'OIBT estime que les importations de bois tropicaux en direction de l'UE ont chuté de 14% entre 2004 et 2014 avant de demeurer pour l'essentiel atones de 2014 à 2019. Cette tendance baissière pourrait être le reflet d'une dépendance accrue des importateurs aux bois d'origine locale; à la substitution des bois tropicaux par le rotin, les plastiques, les stratifiés et métaux non ligneux (par ex., pour le mobilier de jardin, les cadres de

³³ Trois pays représentent 61% des arriérés en instance chez les Producteurs: la RDC (2,1 m \$EU), le Libéria (1 m \$EU) et le Gabon (.8 m \$EU).

³⁴ L'Albanie.

³⁵ Réunion du Groupe d'experts du FNUF (janvier 2021) <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2020/12/CoChairs-Summary-EGM-covid19-impact-280121.pdf>

fenêtres, les revêtements de sol); et au sentiment chez les consommateurs que l'exploitation des forêts tropicales n'est pas viable.

56. L'arrivée rapide de la Covid-19 au début de 2020 a exacerbé dans le monde tropical la déforestation, la dégradation des forêts et le commerce associé. En avril 2020, un sondage mené par les correspondants du Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS) auprès des parties prenantes concernées a montré que la Covid-19 avait des conséquences dévastatrices sur le secteur des bois tropicaux en raison de la contraction de l'économie mondiale; des perturbations au niveau du commerce international, du commerce intérieur et des chaînes d'approvisionnement; et des mesures de confinement instaurées par les gouvernements afin d'endiguer la circulation du virus.

57. Il est résulté un chômage grave résultant de la suspension des opérations d'exploitation et de la fermeture de scieries et fabriques, des réductions marquées des ventes et des prix en chute, voire dans certains cas l'effondrement de petites et moyennes entreprises forestières (PMEF). Les activités de gestion des forêts publiques et privées ainsi que les investissements de capitaux ont aussi été différés, réduits ou annulés.

58. Selon le FNUF (janvier 2021)³⁶, plusieurs pays font part d'un exode significatif depuis les villes vers les régions forestières rurales sachant que les habitants cherchent à échapper à la pandémie et à trouver d'autres moyens de subsistance (alimentation, combustible, abri). Cette situation s'est traduite par un plus grand nombre d'incidents d'exploitation forestière illégale, de braconnage et d'agriculture sur brûlis ainsi que d'incursions dans les forêts protégées et sur les terres forestières autochtones. En raison de la présence réduite des forces publiques et du moindre suivi de l'application de la loi, les activités illégales échappent souvent aux contrôles.

59. Les initiatives de relance de l'économie intérieure visant à accélérer la reprise après la Covid-19 ont, dans certains cas, annulé ou assoupli l'application de la législation et de la réglementation forestières en faveur des produits agricoles, des plantations agricoles industrielles et de l'exploitation minière. (FNUF, 2021)

60. La reprise post-Covid de l'économie du secteur forestier est difficile à prévoir. La modélisation de l'OIBT suggère que la production mondiale de bois pourrait renouer avec son niveau d'avant la crise en 2026³⁷. C'est ce qui s'est passé lors de la crise financière mondiale de 2008-2009 qui a vu une chute marquée de la production mondiale de bois, en particulier la production de bois ronds industriels, suivie d'une reprise dans les trois à cinq ans qui ont suivi.

61. Toutefois, en ce qui concerne la production de bois tropicaux, les perspectives sont moins claires et pourraient varier sensiblement d'une région et d'un pays à l'autre en fonction des circonstances nationales et de la structure de l'économie des bois tropicaux. Dans l'ère post-Covid, les producteurs de bois tropicaux pourraient s'en remettre davantage aux marchés intérieurs pour rester aux affaires. Cela pourrait fondamentalement modifier les chaînes d'approvisionnement et de valeur et entraîner une hausse de la déforestation et de la dégradation des forêts en milieu tropical.

III. Réponses au sondage de l'OIBT diffusé le 20 avril 2021

62. Ainsi que noté au paragraphe 1, le 20 avril 2021, le ReC a diffusé un sondage destiné à recueillir les premiers avis sur la voie à suivre en vue d'élaborer le nouveau PAS de l'OIBT pour la période 2022-2026, les observations devant être communiquées le 14 mai au plus tard (voir le sondage intégral en annexe 1). Au 8 juin 2021, le Secrétariat avait reçu 24 réponses de la part de 13 Producteurs, 8 Consommateurs³⁸ et du point focal du TAG. Ces réponses sont examinées dans les parties II.A et II.B et réunies en intégralité dans les annexes 3 et 4.

³⁶ Co-Chairs Summary, Réunion d'experts du FNUF sur les conséquences de la Covid-19 sur la GDF (réunion en visioconférence, janvier 2021).

³⁷ https://www.itto.int/fr/news/2020/11/05/itto_modelling_examined_recovery_timeframe_in_tropical_timber_sector/

³⁸ Deux réponses ont été reçues de la part du Japon (Ministère des affaires étrangères et Agence japonaise des forêts) et deux réponses de la part de l'Académie chinoise de foresterie.

III.A Réponses aux Questions 1 à 3 axées sur la mise en œuvre du PAS 2013-2018

63. Les Questions 1 à 3 du sondage étaient axées sur la mise en œuvre du PAS en vigueur. Les réponses sont réunies en intégralité à l'[annexe 3](#) et récapitulées au [tableau 18](#). Le [tableau 19](#) récapitule de manière chiffrée les réponses des Producteurs aux Questions 1 à 3. On trouvera ci-après une analyse synthétique de l'ensemble des réponses reçues:

- **Question 1:** Ainsi que l'on le constatera dans les [tableaux 18 et 19](#) ainsi que les [figures 4 et 5](#), les notes attribuées par les Producteurs dans leurs réponses sur l'utilité générale du PAS en vigueur s'étendent sur toute l'échelle de 1 à 5, le Honduras, l'Indonésie et le Pérou attribuant la note la plus élevée (5) tandis que le Gabon et Madagascar donnent les notes les plus basses (2 et 1 chacun). Du côté des Consommateurs, les réponses vont de 2 (UE) à 5 (Croatie), la majorité attribuant la note de 3 ou 4. Les Producteurs qui ont répondu ont observé avoir utilisé le PAS aux fins suivantes:
 - Renforcer les dispositions régissant la gestion durable des ressources naturelles, en particulier la GDF
 - Obtenir des orientations et des références pour formuler des politiques, plans, programmes, stratégies, guides techniques et lignes directrices liées à la GDF, à la restauration, à la gouvernance et à la connaissance des nouvelles initiatives se rapportant au commerce des bois légaux et durables
 - Répondre aux orientations stratégiques pertinentes dans le cadre des démarches suivies dans la politique nationale sur le plan de la GDF, concernant en particulier l'exploitation des essences forestières, l'élaboration de normes techniques et la formulation de projets
 - Comme norme internationale servant à orienter les actions officielles dans le secteur forestier
 - Renforcer la gouvernance ainsi que le financement de la GDF et l'investissement dans celle-ci (PS1) et l'accès à un appui financier par l'intermédiaire de l'OIBT

Un certain nombre de répondants ont formulé des suggestions spécifiques quant à la manière d'améliorer le PAS³⁹. Elles sont récapitulées ci-après dans l'ordre alphabétique (*dans le texte anglais*) des noms des pays membres (voir l'[annexe 3](#) pour l'intégralité des réponses à la Q1).

Suggestions des Producteurs:

- Améliorer la communication des informations et les études dans les pays membres
- Inclure des mesures destinées à répondre à la Covid-19 et à réactiver le secteur forestier, et soutenir les institutions et les acteurs régionaux et locaux en vue de développer et de renforcer la vulgarisation forestière
- Mettre en place des objectifs/actions stratégiques visant à renforcer la GDF et l'usage durable de la biodiversité des forêts; à développer les industries et technologies de transformation des bois tropicaux; à améliorer l'accès au marché ainsi que les conditions d'accès des bois tropicaux issus de forêts gérées en mode durable; à renforcer la formation à la GDF et aux multiples avantages tirés des forêts, y compris pour les moyens d'existence tributaires des forêts; à promouvoir les cadres de gouvernance de la GDF et du commerce connexe; et à nouer des partenariats plus efficaces en vue de mobiliser des financements pour la GDF et les paiements des services écosystémiques (carbone forestier).
- Cibler les questions en cours/émergentes en matière de politiques internationales et les mesures se rapportant à la conservation durable des forêts tropicales
- Ajouter «y compris la réduction des émissions de carbone» à la PS4
- Continuer de promouvoir les cadres de gouvernance des forêts et de politique publique qui facilitent le renforcement de la GDF
- Intensifier la communication et les ressources humaines pour la mise en œuvre de la GDF
- Mettre au point des outils pour mettre en œuvre et évaluer la GDF et suivre le circuit de commercialisation des produits
- Attirer davantage de ressources pour financer les activités, les projets et la diffusion de produits tangibles et utiles aux pays membres
- Offrir des orientations à l'ensemble des membres sur la plan du financement des projets et de l'appui connexe

³⁹ Certaines suggestions ont été réitérées dans les réponses à d'autres questions, dont la Question 10 («Observations/suggestions supplémentaires»).

- Développer une activité PS4 dans le cadre du PT REDDES sur la «Conception d'une plateforme dédiée aux projets et à l'investissement liés à la restauration des écosystèmes et des surfaces dégradées à travers des plantations forestières»
- Mettre davantage l'accent sur les savoirs scientifiques, les technologies et l'innovation dans le domaine forestier sous la forme d'une question transversale ou d'une nouvelle PS

Suggestions des Consommateurs:

- Adopter une approche plus pratique et accorder une plus grande attention aux services environnementaux forestiers
- Aligner de manière claire les PS sur les ODD, les OMF et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et encourager la cohérence et la collaboration au sein du PCF
- Se concentrer davantage sur le développement/la promotion des LSSC ainsi que des outils et approches destinés à accroître la transparence et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement
- Renforcer la participation des Populations autochtones et communautés locales (PACL) et se concentrer sur leurs problématiques de tenure foncière/droits fonciers
- Se centrer davantage sur la création de valeur dans les pays producteurs
- Définir des actions visant à mettre fin à la déforestation/dégradation des forêts et aider les membres à cette fin
- Intégrer les nouveaux AP qui peuvent fournir à l'OIBT un solide cadre stratégique, et dynamiser leur phase pilote et encourager leurs retombées pérennes

Conclusion: Le PAS en vigueur a été jugé de modérément à très utile par une majorité de répondants. De nombreuses idées sur la manière d'améliorer le PAS pour aller de l'avant ont été formulées par les répondants.

- **Question 2:** Tous les répondants ont observé utiliser le PAS en vigueur comme référence pour élaborer des politiques nationales ou des propositions de projets et/ou comme outil de communication. Un (1) Consommateur a indiqué que le PAS n'avait pas été activement utilisé. Quelques répondants ont noté que le PAS en vigueur était également employé comme suit:

Producteurs:

- En appui aux textes et au renforcement des capacités en matière de GDF
- Comme outil secondaire pour planifier, évaluer la gestion des forêts et obtenir des statistiques et des mesures sur la production/productivité issues de sources légales

Consommateurs:

- Comme guide pour comprendre le fonctionnement de l'OIBT, y compris son architecture financière
- TAG
- Le PAS devrait avoir des effets percutants pour le commerce du bois et les membres du TAG

Conclusion: Le PAS en vigueur a été jugé généralement utile comme référence pour élaborer des politiques nationales et/ou des propositions de projets et comme outil de communication au sein de l'OIBT et au-delà.

- **Question 3:** Les notes de 1 à 5 (5 correspondant à très bien) attribuées en réponse à la question de savoir dans quelle mesure chacune des PS a été bien mise en œuvre ont considérablement varié. Comme l'indiquent les tableaux 18 et 19 et les figures 6 et 7, les notes attribuées par les Producteurs aux PS3, PS4 et PS5 s'étendent de 1 à 5, ce qui reflète la divergence de perception de la notion de progrès. Dans leur majorité, les Producteurs ont noté les PS1 et PS 3 comme étant le mieux mises en œuvre et la PS6 le moins bien.

Du côté des Consommateurs, les notes se situent de 1 à 4, les PS5 et PS1 se voyant attribuer dans l'ensemble les scores les plus élevés et les PS2 et PS6 les scores les plus faibles. Un (1) Consommateur a noté qu'il ne disposait pas de l'information nécessaire pour juger de la mise en œuvre des PS. Un autre Consommateur a observé que le principal facteur de déforestation était l'agriculture, que la qualité des données était corrélée à leur source et que les projets de l'OIBT avaient soutenu les économies locales à travers les salaires, les programmes de formation, les évaluations et les projets consécutifs de plus long terme et contribué à améliorer les revenus, tant au niveau local que national.

Conclusion: Aucun consensus ne s'est dégagé sur la question de savoir dans quelle mesure chacune des PS a été bien mise en œuvre. Compte tenu de la disparité des notes, il est possible que les réponses soient très subjectives, ce qui reflète l'expérience particulière du pays/de l'organisation ayant répondu au cours de la période du PAS.

Tableau 18: Synthèse des réponses aux Questions 1 à 3 portant sur le PAS 2013-2018⁴⁰

Question	Producteurs		Consommateurs		TAG ⁴¹
1. Dans quelle mesure le PAS a-t-il été utile?					
1 (peu utile)	x				
2	x		x		
3	xxx		xxx		3.5
4	xxx		xxxx		
5 (très utile)	xxx		x		
1. Comment améliorer le PAS?	Voir le para 63 Q1		Voir le para 63 Q1		Voir le para 63 Q1
2. Comment avez-vous utilisé le PAS?					
2.a Communication	xxxxxxxxx		xxxx		xxxx
2.b Référence pour projets	xxxxxxxxx		xxxxxxx		xx
2.c Référence pour politiques	xxxxxxxxxxx		xxxxxxx		x
2.d Autres usages	Voir le para 63 Q2		Voir le para 63 Q2		Voir le para 63 Q2
3. Dans quelle mesure les PS ont-elles été bien mises en œuvre ? (1 à 5, 5 = très bien)		Total		Total	
PS1 Gouvernance, investissement	4 3 2 4 2 4 5 2 3 5 5 3 4	46	4 4 4 4 3 – 5 2 4	30	3,75
PS2 Économies	4 2 3 4 5 4 - 3 2 4 5 2 2	40	3 3 3 2 3 – 4 2 3	23	3
PS3 Biodiversité	3 1 3 4 5 3 5 4 3 5 5 3 3	47	4 4 3 4 4 – 5 1 3	28	3,75
PS4 Déforestation	2 1 3 5 5 3 4 4 1 5 5 3 1	42	3 3 3 5 3 – 5 1 4	27	3,75
PS5 Information	4 2 4 3 1 3 3 4 4 5 4 3 3	43	4 4 4 5 4 5 5 1 4	36	4
PS6 Renforcement des capacités	4 2 3 3 2 3 3 2 2 4 5 4 2	39	4 3 3 2 3 – 4 1 5	25	3,75

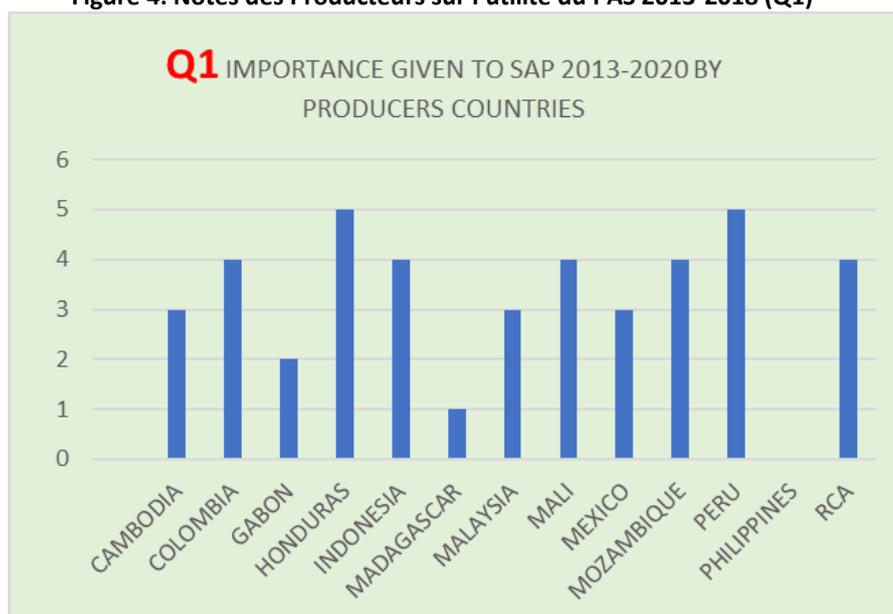
⁴⁰ Dans les colonnes Producteurs et Consommateurs, chaque «x» correspond à un (1) répondant ayant coché l'option.

⁴¹ Notes du point focal du TAG: «Les réponses ont été colligées à partir des réponses transmises par les membres du TAG. X = une case cochée par un (1) membre du TAG, un nombre de «x» supérieur indique que l'option a été davantage cochée. Une moyenne (sur une échelle de 1 à 5) a été utilisée lorsque les membres ont exprimé des avis divergents.»

Tableau 19: Récapitulatif numérique des réponses des Producteurs aux Questions 1 à 3 portant sur le PAS 2013-2018⁴²

	Q1	Q2				Q3						tot	moy
		a	b	c	d	PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PS6		
CAMBODGE	3	1	1	1		3	2	3	3	3	4	18	3
COLOMBIE	4	1	1	1		4	4	4	5	3	3	23	3,833
GABON	2		1	1		3	2	3	1	4	2	15	2,5
HONDURAS	5	1	1	1	1	5	4	5	5	5	4	28	4,667
INDONÉSIE	5	1	1			5	5	5	5	4	5	29	4,833
MADAGASCAR	1					3	2	1	1	2	2	11	1,833
MALAISIE	3	1	1	1		2	3	4	4	4	2	19	3,167
MALI	4	1		1		4	2	3	1	3	2	15	2,5
MEXIQUE	3			1		2	5	5	5	1	2	20	3,333
MOZAMBIQUE	4		1	1		4	4	3	3	3	3	20	3,333
PÉROU	5	1	1			5		5	4	3	3	20	3,333
PHILIPPINES			1			2	3	4	4	4	2	19	3,167
RCA	4	1	1	1	1	4	4	3	2	4	4	21	3,5
TOTAL	43	8	10	9	2	46	40	48	43	43	38	258	43
MOYENNE	3,31					3,54	3,08	3,69	3,31	3,31	2,92		3,31

Figure 4: Notes des Producteurs sur l'utilité du PAS 2013-2018 (Q1)



⁴² Q1: Note attribuée par un répondant sur une échelle de 1 à 5. Q2: Nombre de citations d'une PS donnée. Q3: Nombre de citations d'une PS donnée et moyenne.

Figure 5: Répartition géographique des notes des Producteurs sur l'utilité du PAS 2013-2018 (Q1)

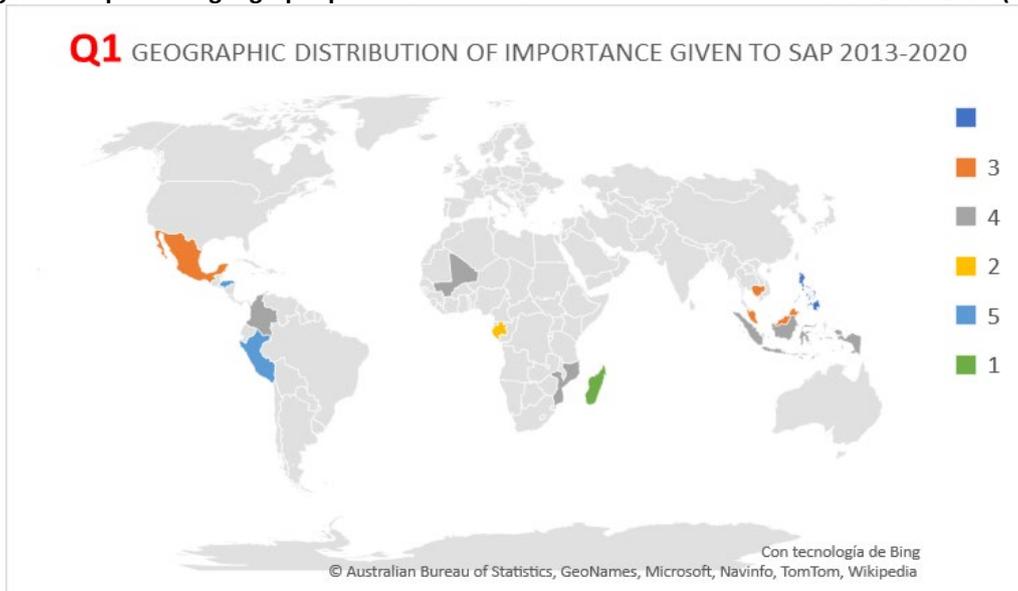


Figure 6: Notes des Producteurs sur la mesure suivant laquelle les PS ont été bien mises en œuvre

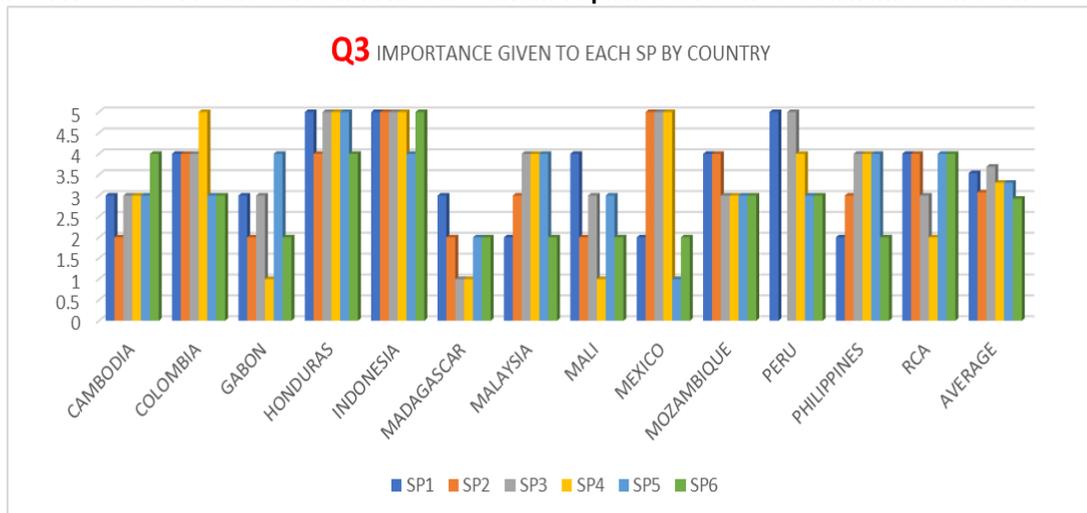
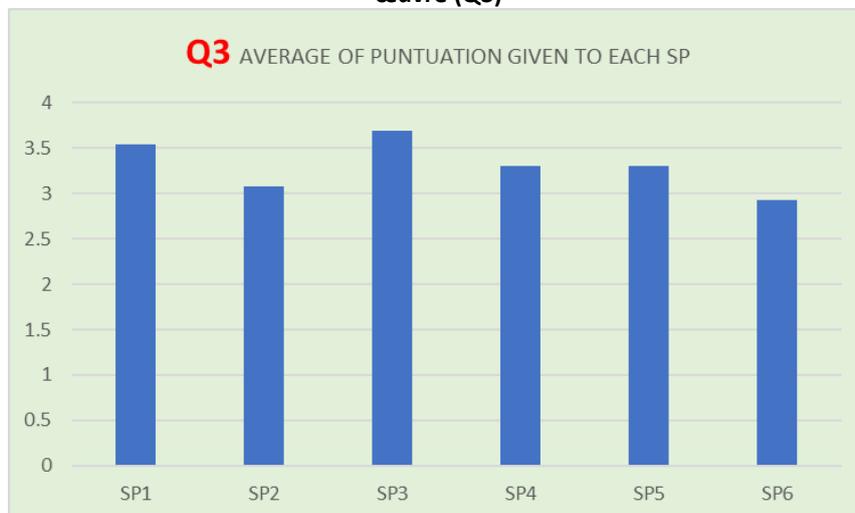


Figure 7: Moyennes des notes des Producteurs sur la mesure suivant laquelle les PS ont été bien mises en œuvre (Q3)



III.B Réponses aux Questions 4 à 10 du sondage sur le nouveau PAS

64. Les questions 4 à 10 du sondage sont axées sur la voie à suivre pour le PAS 2022-2026. Les réponses sont réunies en intégralité à l'annexe 4 et récapitulées au tableau 20 pour les Questions 1 à 9. Les réponses à la Question 10 comportent un certain nombre de propositions pour le nouveau PAS qui sont récapitulées dans l'encadré 2. On trouvera ci-après une analyse synthétique de l'ensemble des réponses reçues.

- **Question 4:** Pour la plupart, les répondants ont jugé que, outre son but principal (orienter les travaux de l'OIBT), le PAS devrait mettre en exergue la pertinence de l'OIBT dans le contexte élargi des objectifs et buts mondiaux (le plus souvent mentionné), et aussi servir de cadre de référence aux gouvernements des pays membres de l'OIBT, aux parties prenantes et aux partenaires et d'outil de communication et de levée de fonds. Les autres valeurs suggérées pour le nouveau PAS sont notamment les suivantes:

Producteurs:

- Appui aux Accords de partenariat volontaire/à la politique du FLEGT destiné aux pays signataires
- Mécanisme destiné à renforcer la capacité des Membres à gérer et à exécuter des opérations et à répondre aux questions émergentes de manière opportune
- Contribution au développement du commerce, de la légalité et de la durabilité des chaînes d'approvisionnement en bois tropicaux
- Continuer de mettre en avant la GDF pour les forêts de production

Consommateurs:

- Renforcer le rôle et la visibilité des travaux de l'OIBT au niveau international en contribuant à la réalisation des objectifs liés aux forêts
- Fournir un cadre d'orientation aux actions visant à mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts, et développer et promouvoir les LSSC, y compris par des conseils sur les outils et approches destinés à accroître la transparence et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement
- Montrer la pertinence de l'OIBT par rapport à la CDB, la CCNUCC, l'Accord de Paris, la CITES et au bien-être humain

Conclusion: Un accord général s'est dégagé sur le fait que le nouveau PAS devrait mettre en exergue la pertinence de l'OIBT et sa contribution aux objectifs et engagements internationaux relatifs aux forêts et avoir une valeur comme cadre de référence pour les membres de l'OIBT, leurs partenaires et parties prenantes et comme outil de communication et de levée de fonds.

- **Question 5:** Tous les répondants à l'exception d'un (l'UE) ont jugé que les six PS du PAS 2013-2018 demeuraient en général valides et constituaient une bonne base pour aller de l'avant. S'agissant de recenser les trois plus importantes PS au cours des cinq années à venir, la PS1 et la PS4 ont été le plus souvent citées, tous répondants confondus, ainsi que le montre le tableau 20. Le tableau 21 et la figure 8 indiquent que les Producteurs ont le plus souvent cité la PS1, suivie de la PS3, de la PS4 et de la PS2. Dans l'ensemble, les Consommateurs se sont montrés plus intéressés par la PS1 et la PS4. Comme alternative aux PS actuelles, l'UE a proposé les quatre nouvelles PS suivantes:

1. Mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts
2. Mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité, y compris en améliorant l'interaction avec le développement rural et les politiques agricoles, en particulier concernant l'expansion des terres agricoles et la conversion des terres à des usages autres que forestiers.
3. Centrage sur la GDF: améliorer la gouvernance des forêts et améliorer la formation/l'enseignement en matière de GDF
4. Promouvoir les chaînes d'approvisionnement transparentes et durables: appuyer la mise en œuvre de mécanismes efficaces de contrôle aux niveaux national et international à cette fin, y compris avec l'OIBT servant de plateforme de dialogue et de coopération et en ayant recours aux technologies modernes de traçage, à la coopération transfrontière/régionale pour préserver et enrichir les essences tropicales menacées qui sont néanmoins de haute valeur/précieuses.

Conclusion: L'ensemble des répondants à l'exception d'un seul a estimé que les six PS actuelles demeuraient en général valides et constituaient une bonne base pour aller de l'avant. Si les avis ont divergé s'agissant de savoir quelles étaient les trois plus importantes PS pour le nouveau PAS, la PS1 et la PS4 ont été citées le plus fréquemment, suivies de la PS3. Les nouvelles PS proposées par l'UE présentent des éléments communs avec la PS1, la PS3 et la PS4.

Tableau 20: Résumé des réponses aux Questions 4 à 9 portant sur le PAS 2022-2026⁴³

Question	Producteurs	Consommateurs	TAG ⁴⁴
4. Valeurs ajoutées du PAS?			
a. Communication/levée de fonds	xxxxxx	xxxxxxx	x
b. OMF/ODD/Accord de Paris/etc.	xxxxxxx	xxxxxxxxxxx	xx
c. Cadre de référence	xxxxx	xxxxxxxxxxx	xx
d. Autre	Voir le para 64 Q4	Voir le para 64 Q4	
5. Les PS actuelles sont-elles généralement valides? Lesquelles?			
Oui	xxxxxxxxx	xxxxxxxxx	x
Non		x	
Plus importantes PS dans les 5 années à venir			
PS1 Gouvernance, investissement	xxxxxxx	xxxxxxx	x
PS2 Économies	xxxxx	xx	
PS3 Biodiversité	xxxxx	xxx	x
PS4 Déforestation	xxxxx	xxxxxx	x
PS5 Information	xxx	xxxx	
PS6 Renforcement des capacités	xx	xx	
6.b Comment refléter les AP dans le PAS?			
a. Intégrer les AP aux PS	xxxx	xxxx	xx
b. Comme objectifs/actions connexes aux PS	xxx	xxx	xx
c. Comme outils de mise en œuvre du PAS	xxxxxxx	xxxxxxx	
7. Mettre en avant les questions transversales?			
a. Covid-19 et secteur forestier tropical	xxxxxxx	xxxxxx	x
b. Égalité des sexes	xxxxxxx	xxxx	
c. Effectivité/capacité de l'OIBT	xxxxx	xxxxxxx	xxx
d. Autre	Voir le para 64 Q7	Voir le para 64 Q7	Voir le para 64 Q7
8. Questions transversales comme PS?			
a. Covid-19 et secteur forestier tropical	xxx	xx	
b. Égalité des sexes	xx	xxx	
c. Effectivité/capacité de l'OIBT	x	xx	x
d. Autre	Voir le para 64 Q8	Voir le para 64 Q8	
9. Objectifs à atteindre dans les 5 ans?			
a. Adopter une stratégie de levée de fonds	xxxx	xxxxxxx	x
b. Mettre pleinement en œuvre les 4 AP	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxx
c. Rationaliser le cycle des projets	xxxxx	xxxx	
d. Réviser les manuels de projets	xxxxx	xxx	
e. Revitaliser les PT	xxxx	x	x
f. Rationaliser les AP & PT	xx	xxxx	
g. Autre	Voir le para 64 Q9	Voir le para 64 Q9	

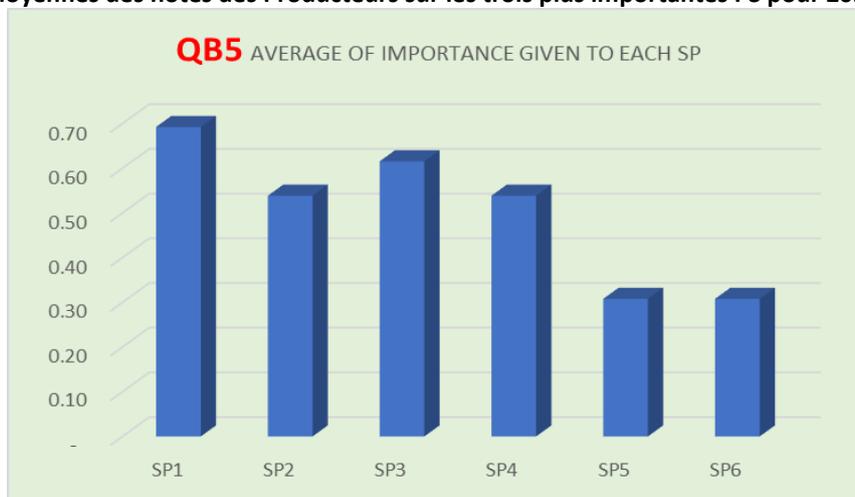
⁴³ Dans les colonnes Producteurs et Consommateurs, chaque «x» correspond à un (1) répondant ayant coché l'option..

⁴⁴ Notes du point focal du TAG: «Les réponses ont été colligées à partir des réponses transmises par les membres du TAG. X = une case cochée par un (1) membre du TAG, un nombre de «x» supérieur indique que l'option a été davantage cochée. Une moyenne (sur une échelle de 1 à 5) a été utilisée lorsque les membres ont exprimé des avis divergents.»

Tableau 21: Notes des Producteurs sur les trois plus importantes PS pour 2022-2026 (Q5)

	QB5					
	SP1	SP2	SP3	SP4	SP5	SP6
AVERAGE	0.69	0.54	0.62	0.54	0.31	0.31
CAMBODIA	1	0	0	1	0	1
COLOMBIA	1	0	0	1	1	0
GABON	0	1	1	0	0	1
HONDURAS	1	0	1	1	0	0
INDONESIA	1	1	0	1	0	0
MADAGASCAR	1	1	0	0	0	1
MALAYSIA	0	0	1	1	1	0
MALI	1	1	1	0	0	0
MEXICO	0	1	1	0	1	0
MOZAMBIQUE	1	1	1	0	0	0
PERU	1	0	1	0	0	1
PHILIPPINES	0	0	1	1	1	0
RCA	1	1	0	1	0	0

Figure 8: Moyennes des notes des Producteurs sur les trois plus importantes PS pour 2022-2026 (Q5)



- **Question 6:** Les avis ont divergé s'agissant de savoir comment refléter dans le nouveau PAS les AP actuellement mis en œuvre à titre pilote, la majorité des répondants considérant que les AP sont des outils de mise en œuvre du PAS/des PS. Un certain nombre de répondants se sont également dit favorables à l'intégration des AP dans les PS.

Conclusion: Un accord général s'est dégagé sur le fait que les AP mis en œuvre à titre pilote soient reflétés dans le nouveau PAS, sachant toutefois que les avis ont divergé quant à la manière de procéder. Les approches 6.a (incorporer les AP dans les PS), 6.b (AP comme objectifs) et 6.c (AP comme outils de mise en œuvre) ne s'excluent pas l'une l'autre.

- **Question 7:** Dans leur quasi-totalité, les répondants ont estimé que le nouveau PAS devrait mettre en avant une ou plusieurs des trois questions émergentes répertoriées sous 7.a-c, la Covid-19 et l'effectivité opérationnelle de l'OIBT étant les options les plus souvent cochées. Un (1) Consommateur a noté que, si la Covid-19 devrait être une question transversale, il conviendrait de se concentrer sur les problématiques persistantes, et non les dossiers aigus durant la pandémie. Un autre Consommateur a suggéré que, outre la Covid-19, l'OIBT devrait se pencher sur les éventuelles futures pandémies étroitement liées à la déforestation et à l'appauvrissement de la biodiversité. Les autres suggestions de questions transversales sont les suivantes:

Producteurs:

- Examiner la manière dont la gestion des forêts tropicales contribue à la croissance économique, à la création d'emplois, à la production d'énergie et dont elle est essentielle pour répondre au changement climatique et soutenir les communautés rurales
- Un marché des bois tropicaux équitable et effectif
- Science, technologie et innovation

Consommateurs:

- Renforcer l'interaction avec le secteur privé et la société civile
- Renforcer l'interaction avec les PAFL
- Promouvoir le bois durable d'origine locale dans les pays producteurs de bois tropicaux
- Conséquences du changement climatique sur les forêts tropicales et intégration de la GDF et des objectifs de conservation dans la politique d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets ainsi que dans la politique d'utilisation des terres

TAG:

- Développer la demande mondiale en faveur d'un usage durable de la ressource forestière

Conclusion: L'on s'est dit largement favorable à l'idée de mettre en avant dans le nouveau PAS la Covid-19, les opérations de l'OIBT et l'égalité des sexes au titre des questions transversales. Il pourrait être envisagé d'inclure les autres suggestions de questions transversales dans le PAS soit comme questions transversales, soit en les intégrant aux PS ou à des objectifs spécifiques.

- **Question 8:** Si certains répondants ont montré un intérêt pour qu'une ou plusieurs des questions transversales répertoriées sous 7.a-c (Covid-19, opérations de l'OIBT, égalité des sexes) soient traitées sous la forme de nouvelles PS, la plupart ne se sont pas montrés favorables à l'ajout de PS. Un (1) Consommateur a insisté sur le besoin de mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables et résilientes après la Covid-19 et sur l'importance de l'OIBT à cet égard. Un autre Consommateur a suggéré que l'égalité des sexes devrait être un élément central de la PS6 (renforcement des capacités). Un troisième Consommateur a noté que les questions émergentes étaient répertoriées dans les AP et qu'elles pouvaient évoluer au fil du temps, et que les interactions entre l'agriculture et la foresterie/les utilisations des terres couvraient plusieurs préoccupations d'ordre capital. Trois répondants ayant proposé des questions émergentes supplémentaires en réponse à la Question 7 ci-dessus ont également proposé que ces questions soient formulées sous la forme de PS:

- Implication et participation actives des PAFL
- Promotion du bois d'origine locale dans les pays producteurs de bois tropicaux
- Sciences, technologie et innovation

Conclusion: L'intérêt a été mitigé s'agissant de formuler les questions transversales sous la forme de PS. Cela pourrait être le signe d'une hésitation à accroître le nombre de PS.

- **Question 9:** Les avis ont divergé s'agissant de savoir quels objectifs spécifiques majeurs l'OIBT devrait atteindre/réaliser au cours des cinq années à venir. Certains répondants se sont dits favorables à tous les objectifs répertoriés à la suite de la Question 9, tandis que d'autres n'ont coché qu'un ou deux objectifs, ce qui reflète probablement leurs priorités. Comme l'indiquent les tableaux 20 et 22 et la figure 9, l'option consistant à finaliser les éléments de la nouvelle architecture financière actuellement mise en œuvre à titre pilote (un cycle des projets rationalisé axé sur les axes programmatiques et une stratégie de levée de fonds) a suscité un vif intérêt. On a accordé une priorité relativement moindre aux manuels de projets, à la redynamisation des PT ou à la rationalisation des AP et des PT, qui découlent soit du nouveau cycle des projets (manuels de projets) ou sont liés à l'application des articles 20.1 et 24 de l'AIBT de 2006. Un (1) Consommateur a noté que les AP ont une portée plus large et plus actuelle que les PT, et que les PT pourraient avoir une charge négative. Au nombre des autres objectifs suggérés figurent:

Producteurs:

- Créer un Système national de référence (NREF)
- Revoir l'approche des PT pour les rendre applicables à la situation actuelle

Consommateurs:

- Que l'OIBT contribue de manière distincte et quantifiable à l'arrêt de la déforestation et de la dégradation des forêts
- Que l'OIBT contribue de manière distincte et quantifiable à la durabilité, à la transparence et à la traçabilité des chaînes de valeur du bois, y compris en améliorant les connaissances en matière de vérification, d'identification du bois et d'outils de traçage
- Amplifier la visibilité de l'OIBT à travers les accords internationaux et créer des effets de synergie pour démultiplier les financements de l'OIBT et accroître son influence au niveau international

Conclusion: On a fait part d'un intérêt généralisé s'agissant de déterminer les objectifs à atteindre d'ici à 2026, en particulier concernant les éléments de la nouvelle architecture financière actuellement mise en œuvre à titre pilote (adopter un cycle des projets rationalisé, les AP connexes et une stratégie de levée de fonds). Un certain nombre d'autres objectifs ont également suscité un intérêt.

Tableau 22: Récapitulatif numérique des réponses des Producteurs concernant les objectifs à atteindre (Q9)

	QB9						
	a	b	c	d	e	f	g
AVERAGE	0.62	0.77	0.62	0.62	0.46	0.31	0.23
CAMBODIA		1	1	1	1	1	
COLOMBIA		1	1	1	1	2	
GABON	1	1	1	1	1		
HONDURAS	1	1	1	1	1		
INDONESIA		1					
MADAGASCAR	1	1					
MALAYSIA				1			1
MALI	1	1	1	1			
MEXICO	1		1				
MOZAMBIQUE	1	1					
PERU	1	1	1		1		1
PHILIPPINES				1			1
RCA	1	1	1	1	1	1	

Figure 9: Moyennes des notes des Producteurs concernant les objectifs à atteindre (Q9)



- **Question 10:** Plusieurs répondants ont contribué à la suite de la Question 10 des observations supplémentaires sur le nouveau PAS. Ces observations comportent un certain nombre de propositions au sujet du PAS qui sont récapitulées dans l'encadré 2. Au nombre des thématiques récurrentes figurent le rétablissement après la Covid-19, le changement climatique, et des questions relevant du commerce et du marché, dont les LSSC. Les propositions additionnelles se rapportant à la manière d'améliorer le PAS en vigueur sont répertoriées à la suite de la Question 1 ci-dessus (paragraphe 63).

Encadré 2: Résumé des propositions figurant dans les réponses à la Question 10 du sondage

Propositions des Producteurs

- Le PAS devrait prendre en compte les propositions d'amélioration émanant des pays membres.
- Dans le cadre de la PS2, promouvoir des mécanismes destinés à rendre visible la contribution des activités de la GDF s'agissant de créer de l'emploi dans le contexte de la réactivation de l'économie après la Covid-19.
- Le PAS devrait privilégier le renforcement des capacités chez les acteurs régionaux et locaux afin de développer et de renforcer la vulgarisation de la foresterie.
- Analyser le caractère souhaitable d'appuyer les questions relatives à la gestion des paysages de manière intégrée dans le contexte du changement climatique; aux produits forestiers de base et produits dérivés des chaînes de valeur durables; aux politiques judicieuses reposant sur la gestion des forêts tropicales; et aux instruments novateurs pour le financement, la technologie et la recherche.
- Le PAS devrait prendre en compte les caractéristiques de chaque pays et les démunis qui deviennent des instruments des grands opérateurs dans l'exploitation forestière et le transport de nature illicite.
- Le PAS devrait adopter une approche prospective des défis auxquels est confronté le secteur des bois tropicaux en conséquence de la Covid-19.
- Le PAS devrait être revu régulièrement afin de refléter la situation courante (par ex., la défaillance financière et la Covid-19).
- Le PAS devrait décrire des indicateurs clairs associés à des objectifs précis réalisables, diverses stratégies, axés sur l'action et facilitant la réalisation de l'objectif du PAS.
- L'OIBT devrait envisager de nouveaux éléments pour le PAS comme les avancées technologiques et l'innovation, la recherche sur les conditions du marché, le développement du capital humain et la résilience des entreprises du secteur des bois tropicaux.
- Centrer le Pas sur le contexte international et réfléchir à la difficulté de mobiliser des financements dans le contexte de la Covid-19.
- Il est urgent de créer un Groupe de travail spécialisé dans la levée de fonds afin de remédier à la situation financière à laquelle se heurte l'Organisation.
- Maintenir une communication constante avec les membres concernant les avancées du PAS et les options de financement des projets de recherche dans le secteur forestier.
- Le PAS devrait inclure les sciences, technologies et l'innovation dans le domaine forestier sous la forme d'une question transversale ou d'une nouvelle PS.
- Dans le contexte de la PS4, le PT REDDES pourrait inclure «Conception d'une plateforme dédiée aux projets et à l'investissement liés à la restauration des écosystèmes et des surfaces dégradées à travers des plantations forestières».

Encadré 2 (suite)

Propositions des Consommateurs

- Accorder une plus grande attention aux questions relevant de l'offre et de la demande durables en matière de bois tropicaux.
- Le PAS devrait mettre en exergue la pertinence des travaux de l'OIBT avec les ODD et autres objectifs d'envergure mondiale.
- Tirer parti de l'attention accordée actuellement au plus haut niveau aux chaînes d'approvisionnement durables de produits et au commerce associé (NU, G-7) en incluant des suggestions spécifiques dans le nouveau PAS sur la pertinence de l'OIBT dans le redressement post Covid-19 de l'économie.
- Le PAS devrait inclure un usage stratégique de la base de données statistiques/commerciales afin de fournir des informations sur les chaînes d'approvisionnement durables et résilientes, et les promouvoir.
- Envisager d'associer à chaque PS des objectifs/indicateurs afin de les mesurer et de communiquer les informations qui en résultent.
- Mettre pleinement en œuvre les AP et faire progresser le cycle des projets rationalisé.
- Mettre davantage en avant l'interaction entre l'agriculture (principal facteur de déforestation) et la foresterie/la planification des utilisations des terres et la valeur des bois tropicaux.
- Considérer/reconnaître les forêts tropicales à la lumière du changement climatique, du redressement économique (après la Covid-19) et de l'extinction des espèces.

Propositions du TAG

- L'OIBT devrait développer la demande mondiale en faveur de l'usage durable des ressources forestières et sensibiliser dans un style non technique les consommateurs à la GDF et au rôle que joue le commerce.
- Créer un «Groupe de travail sur le commerce international des bois tropicaux: Obstacles et défis» composé de membres du TAG et de négociants de bois intéressés en vue de comprendre pourquoi le commerce des bois tropicaux perd des parts de marché en dépit de l'adoption de la GDF, de la certification, du Plan d'action FLEGT et de divers processus de diligence raisonnée.

IV. Cadre proposé pour le PAS 2022-2026

65. Les consultants ont été chargés d'élaborer une proposition de cadre pour le PAS 2022-2026 sur la base des chapitres II et III du Document d'information. Afin de faciliter le travail de référence, on trouvera ci-après un récapitulatif des «conclusions» figurant au chapitre III qui concernent les réponses aux Questions 1 à 9 du sondage (voir le résumé des propositions incluses dans la réponse à la Question 10 dans l'encadré 2):

Q1: Le PAS en vigueur a été jugé de modérément à très utile par une majorité de répondants. De nombreuses idées sur la manière d'améliorer le PAS pour aller de l'avant ont été formulées par les répondants.

Q2: Le PAS en vigueur a été jugé généralement utile comme référence pour élaborer des politiques nationales et/ou des propositions de projets et comme outil de communication au sein de l'OIBT et au-delà.

Q3: Aucun consensus ne s'est dégagé sur la question de savoir dans quelle mesure chacune des PS a été bien mise en œuvre. Compte tenu de la disparité des notes, il est possible que les réponses soient très subjectives, ce qui reflète l'expérience particulière du pays/de l'organisation ayant répondu au cours de la période du PAS.

Q4: Un accord général s'est dégagé sur le fait que le nouveau PAS devrait mettre en exergue la pertinence de l'OIBT et sa contribution aux objectifs et engagements internationaux relatifs aux forêts et avoir une valeur comme cadre de référence pour les membres de l'OIBT, leurs partenaires et parties prenantes et comme outil de communication et de levée de fonds.

Q5: L'ensemble des répondants à l'exception d'un seul a estimé que les six PS actuelles demeuraient en général valides et constituaient une bonne base pour aller de l'avant. Si les avis ont divergé s'agissant de savoir quelles étaient les trois plus importantes PS pour le nouveau PAS, la PS1 (gouvernance et cadres d'orientation pour les investissements) et la PS 4 (déforestation/dégradation, services environnementaux) ont été citées le plus fréquemment, suivies de la PS3 (conservation de la biodiversité). Les nouvelles PS proposées par l'UE ont des éléments communs avec la PS1, la PS3 et la PS4.

Q6: Un accord général s'est dégagé sur le fait que les AP mis en œuvre à titre pilote soient reflétés dans le nouveau PAS, sachant toutefois que les avis ont divergé quant à la manière de procéder. Les approches 6.a (incorporer les AP dans les PS), 6.b (AP comme objectifs) et 6.c (AP comme outils de mise en œuvre) ne s'excluent pas l'une l'autre.

Q7: L'on s'est dit largement favorable à l'idée de mettre en avant dans le nouveau PAS la Covid-19, les opérations de l'OIBT et l'égalité des sexes au titre des questions transversales. Il pourrait être envisagé d'inclure les autres suggestions de questions transversales dans le PAS soit comme questions transversales, soit en les intégrant aux PS ou à des objectifs spécifiques.

Q8: L'intérêt a été mitigé s'agissant de formuler les questions transversales sous la forme de PS. Cela pourrait être le signe d'une hésitation à accroître le nombre de PS.

Q9: On a fait part d'un intérêt généralisé s'agissant de déterminer les objectifs à atteindre d'ici à 2026, en particulier concernant les éléments de la nouvelle architecture financière actuellement mise en œuvre à titre pilote (adopter un cycle des projets rationalisé, les AP connexes et une stratégie de levée de fonds). Un certain nombre d'autres objectifs ont également suscité un intérêt.

66. Ci-après figure le cadre proposé pour le PAS 2022-2026, qui prend en compte les réponses au sondage. Les membres de l'OIBT ainsi que les points focaux du TAG et du GCSC sont invités à soumettre leurs observations sur le cadre proposé pour le PAS à l'adresse Breulmann@itto.int le 9 août 2021 au plus tard. Sur la base des observations reçues, les consultants prépareront un projet préliminaire du texte du PAS 2022-2026 qui sera soumis à l'examen d'un Groupe de travail⁴⁵, lequel, après son examen, diffusera un projet révisé de PAS. Sur la base des observations reçues concernant ce projet révisé, un projet définitif du PAS sera diffusé pour examen lors du CIBT-57.

⁴⁵ Le Document d'information proprement dit ne sera pas révisé.

Cadre proposé pour le PAS 2022-2026

Postulat/contexte

- Le PAS orientera les travaux et priorités de l'OIBT pour une période de cinq années, en vue de faire avancer les objectifs énoncés à l'article premier de l'AIBT de 2006. Cette durée de cinq ans représente un horizon relativement court en termes de planification. Le PAS devrait être aussi concret que possible tout en laissant au Conseil la flexibilité nécessaire pour répondre à des questions et défis de type nouveau ou émergent.
- Le PAS devrait être réaliste et proportionné à la capacité de l'OIBT qui est projetée. Si le Conseil a pris des mesures vigoureuses pour remédier à la défaillance financière et met en œuvre à titre pilote une nouvelle architecture financière, son efficacité reste à déterminer et l'on ne sait pas précisément dans quelle mesure les contributions volontaires augmenteront dans un avenir proche.
- Il convient de s'attendre à ce que le redressement après les perturbations et conséquences de la pandémie de Covid-19 sans précédent préoccupe nombre de secteurs de l'économie mondiale au cours des prochaines années, y compris le secteur des forêts tropicales. Le PAS devrait prendre cet aspect en compte.
- Le PAS inclura des priorités stratégiques (PS), des questions/stratégies transversales et leurs objectifs connexes à atteindre/réaliser d'ici à 2026, ce en tenant compte des travaux actuellement menés à titre pilote (stratégie de levée de fonds, cycle des projets rationalisé, AP).
- Compte tenu du caractère intégré des objectifs de l'OIBT, il y aura probablement des synergies entre les PS et les questions/stratégies transversales, ainsi que des synergies entre les objectifs. Un objectif donné pourra contribuer à plus d'une PS/question transversale.
- Il est anticipé que le Conseil proroge en 2026 l'AIBT de 2006 pour une ultime période de trois années et décide du processus à suivre pour négocier l'accord qui lui succédera. Le PAS pourrait être considéré comme un document d'orientation transitionnel entre 2022 et le commencement de l'examen du mandat et de la structure de l'Organisation.
- Le PAS devrait être un document clair, concis et attractif qui puisse être utilisé et compris par un vaste éventail de publics au sein de l'OIBT et au-delà (tout en étant clairement axé sur l'exécution du mandat de l'OIBT).

Structure et contenus proposés pour le PAS 2022-2026

1. Introduction. Cette partie mettrait en relief (dans l'ordre idoine):

- L'objet du PAS:
 - Orienter les travaux de l'OIBT en matière de politique et de projets ainsi que ses priorités au cours d'une période de cinq années en vue de réaliser les objectifs de l'article premier de l'AIBT de 2006.
 - Servir de cadre de référence aux membres de l'OIBT, ainsi qu'à ses partenaires et parties prenantes, et d'outil de communication auprès de la communauté forestière au sens large, dont les donateurs, qui peuvent ne pas connaître les contributions de l'OIBT à la GDF et aux chaînes d'approvisionnement durables ainsi qu'au commerce associé.
- L'importance des ressources forestières, produits et services du monde tropical pour les populations à travers le monde, y compris les moyens d'existence locaux, et le rôle que joue le commerce international pour soutenir la pérennité de la ressource forestière.
- Le rôle unique de l'OIBT et ses avantages comparatifs s'agissant d'encourager la GDF et les entreprises forestières, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international à caractère durable, et de fournir des informations et statistiques à jour sur les marchés.

- La pertinence/les contributions de l'OIBT aux objectifs et engagements arrêtés au niveau international (PSNUF/OMF, Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030)/ODD, Accord de Paris, Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, etc.).
- Les partenariats centraux de l'OIBT qui démultiplient sa pertinence/ses contributions: le TAG et le GCSC, le PCF et ses organisations membres (par ex., la CITES, la CDB), les organisations régionales, etc.
- Les tendances et défis majeurs à l'œuvre dans le secteur des forêts tropicales, dont le commerce des bois tropicaux: Tendances du marché, FRA 2020, répercussions de la Covid-19 et perspectives de redressement.

2. Priorités stratégiques, stratégies transversales, objectifs:

- Dans cette partie seraient présentées les PS et stratégies transversales de l'OIBT au cours des cinq années à venir et les objectifs connexes à atteindre/réaliser d'ici à 2026.
- Les PS (et, selon la nécessité, les stratégies transversales) seraient clairement corrélées aux OMF, aux ODD, à l'Accord de Paris et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
- L'encadré 3 présente trois options conceptuelles pour aborder les PS et les questions/stratégies transversales:
 1. Option de base: Les mêmes six PS que celles du PAS 2013-2018 plus trois stratégies transversales.
 2. Des PS intégrant des éléments thématiques des AP pilotes plus quatre stratégies transversales. (La PS6 relative au renforcement des capacités devient une stratégie transversale.)
 3. Des stratégies hiérarchisées et des stratégies transversales reflétant la teneur du texte des alinéas 1.a à 1.s de l'article premier de l'AIBT de 2006.
- Les encadrés 4 et 5 répertorient, sur la base des réponses au sondage, de récentes décisions du Conseil et des PTB, les objectifs potentiels des options conceptuelles 1 et 2 ainsi que les stratégies transversales associées. L'encadré 6 répertorie, sur la base des réponses au sondage, de récentes décisions du Conseil et des PTB, les objectifs potentiels de l'option conceptuelle 3.

3. Cadre de mise en œuvre

- Le PAS sera mis en œuvre à travers les activités des PTB et les projets financés en grande partie par des contributions volontaires affectées à des activités et à des projets spécifiques.
- Les activités de fonctionnement essentielles qui figurent dans les PTB (par ex., activités de communication, réunions d'experts, études, lignes directrices, manuels) pourront être financées au moyen du Compte administratif (budget de base) conformément à l'article 19.2 de l'AIBT de 2006.
- Le Conseil évaluera les enseignements tirés des opérations menées dans le cadre des PT et explorera la faisabilité de revitaliser le concept des PT conformément aux articles 20 et 24 de l'AIBT de 2006.
- Le PAS reconnaîtra que les décisions définitives portant sur des éléments de la nouvelle architecture financière actuellement mise en œuvre à titre pilote (cycle des projets rationalisé, AP, stratégie de levée de fonds) seront prises par le Conseil en 2022 et qu'elles pourraient refléter des affinements/modifications reposant sur la mise en œuvre pilote. (La décision du Conseil intervenant en 2022 pourra être ajoutée au PAS sous la forme d'un additif.)
- Les propositions de projets soumises après novembre 2022 suivront les nouvelles procédures du cycle des projets adoptées par le Conseil.
- Les activités proposées pour les PTB et les documents de propositions de projets (par ex., les notes conceptuelles) indiqueront leur pertinence avec les PS et les questions/stratégies transversales, les OMF

et les ODD, de même qu'avec l'article premier de l'AIBT de 2006. (Il pourra être nécessaire d'apporter des ajustements au format du PTB.).

- Les Membres de l'OIBT, le TAG et le GCSC ainsi que les partenaires internationaux et régionaux ont un rôle important à jouer s'agissant de soutenir le PAS et ils seront invités à partager leurs contributions à la mise en œuvre du PAS au cours des sessions annuelles du Conseil (nouveau point de l'ordre du jour).

4. Suivi et examen

- Le DE/ReC rendra compte chaque année au Conseil de l'avancement (réalisations, défis) de la mise en œuvre du PAS à travers les PTB et le cycle des projets.
- Le DE/ReC fera également le point entre les sessions à la demande du Conseil.
- Le Conseil examinera et évaluera en 2026 l'effectivité du PAS sur la base des paramètres/indicateurs d'examen arrêtés en 2025.
- Le Conseil pourra également souhaiter mener en 2024 un examen/une évaluation à mi-parcours du PAS sur la base des paramètres/indicateurs de l'examen arrêtés en 2023.
- Sur la base de son examen et de son évaluation menés en 2026, le Conseil pourra souhaiter proroger le PAS 2022-2026 jusqu'à la fin de 2029 en phase avec une ultime prorogation de trois années de l'AIBT de 2006 (conformément à l'article 44), moyennant des affinements/modifications apportés selon que de besoin au PS.

Encadré 3: Trois options conceptuelles pour aborder les PS dans le PAS 2022-2026⁴⁶

Option conceptuelle 1: Option de base – Des PS identiques à celles du PAS 2013-2018

Priorités stratégiques

1. Favoriser la bonne gouvernance forestière et les cadres de politiques publiques permettant le renforcement de la gestion durable des forêts et du commerce connexe et une augmentation des financements de la GDF et des investissements y afférents (art. 1.i, 1.k, 1.n)
2. Augmenter la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales, notamment par le commerce international (art. 1.i, 1.k)
3. Renforcer la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre (art. 1.m)
4. Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services écosystémiques (art. 1.c, 1.j, 1.q)
5. Améliorer la qualité et la disponibilité des informations sur les forêts tropicales, les marchés et le commerce des produits forestiers (art. 1.e, 1.h, 1.k, 1.l, 1.o; articles 27 et 28)
6. Renforcer et développer les ressources humaines affectables à la mise en œuvre de la GDF et intensifier le commerce des biens et services forestiers obtenus de forêts en gestion pérenne (art. 1.d, 1.g, 1.q, 1.r)

Trois stratégies transversales:

- 1) Renforcer l'effectivité opérationnelle de l'OIBT; 2) Intégrer le secteur des forêts tropicales dans les plans, mesures et investissements liés au redressement post Covid-19; 3) Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Option conceptuelle 2: des PS intégrant des éléments thématiques issus des AP pilotes

Priorités stratégiques

1. Favoriser la bonne gouvernance forestière et les cadres de politiques publiques permettant une augmentation des financements de la gestion durable des forêts tropicales, des chaînes d'approvisionnement légales et durables et du commerce associé, ainsi que des investissements y afférents (art. 1.i, 1.k, 1.n)
2. Augmenter la contribution du secteur des forêts tropicales aux économies nationales et locales ainsi qu'à des moyens d'existence résilients, notamment par le commerce des produits forestiers (art. 1.i, 1.k)
3. Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical, renforcer la restauration des paysages forestiers et la résilience des écosystèmes forestiers face au changement climatique, et conserver la biodiversité des forêts et les services écosystémiques (art. 1.j, 1.m, 1.q)
7. Améliorer la qualité, la disponibilité et l'actualité de l'information sur les marchés des produits forestiers tropicaux, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international (art. 1.e, 1.h, 1.k, 1.l, 1.o; art. 27 et 28)

Quatre questions transversales:

- 1) Renforcer les capacités des pays membres dans l'optique de l'exécution du PAS; 2) Renforcer l'effectivité opérationnelle de l'OIBT; Intégrer le secteur des forêts tropicales dans les plans, mesures et investissements liés au redressement post Covid-19; 3) Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

⁴⁶ Les notes entre parenthèses renvoient aux alinéas pertinents de l'article premier de l'AIBT de 2006. Les PS contribuent toutes à l'article 1.a, 1.c. et 1.s.

Encadré 3 (suite)

Option conceptuelle 3: des stratégies hiérarchisées à partir des alinéas de l'article premier de l'AIBT de 2006⁴⁷

Promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité (chapeau de l'art. 1)

Stratégies hiérarchisées:

- Faciliter une organisation efficace des consultations, de la coopération internationale et de l'élaboration de politiques entre tous les membres en ce qui concerne tous les aspects pertinents de l'économie mondiale du bois (art. 1.a)
- Faciliter la tenue de consultations en vue de promouvoir des pratiques non discriminatoires dans le commerce du bois d'œuvre (art 1.b)
- Favoriser un forum mondial sur la gestion durable des forêts, le marché du bois et des PFNL et les services environnementaux (nouveau)
- Améliorer la connaissance des caractéristiques structurelles des marchés internationaux, notamment des tendances à long terme de la consommation et de la production, des facteurs influant sur l'accès aux marchés, des préférences des consommateurs et des prix à la consommation ainsi que des conditions conduisant à des prix qui intègrent les coûts d'une gestion durable des forêts (art 1.e)
- Favoriser dans les pays membres producteurs une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation (art 1.i)
- Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre et au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du commerce des bois tropicaux (art 1.m)

Promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois (chapeau de l'art. 1)

Stratégies hiérarchisées

- Encourager les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux (art 1.r)
- Favoriser des mécanismes destinés à rendre visible la contribution des activités de GDF au redressement de l'emploi et de l'économie après la Covid-19 (nouveau, a trait à l'art 1.s)
- Favoriser et appuyer la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre (art 1.f)
- Renforcer la capacité des membres d'améliorer l'application du droit forestier et la gouvernance et de lutter contre l'abattage illégal de bois tropicaux et le commerce lié (art 1.n)
- Concevoir et soutenir des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles afin de mobiliser des fonds suffisants et prévisibles et les compétences techniques nécessaires pour renforcer la capacité des membres producteurs d'atteindre les objectifs du présent Accord (art 1.g)

⁴⁷ Les notes entre parenthèses renvoient aux alinéas de l'article premier de l'AIBT de 2006 lorsque le texte est une citation *verbatim*. Les «nouvelles» stratégies ne figurent pas à l'article premier.

- Encourager les membres à soutenir et à développer des activités de reboisement en bois tropicaux, ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières (art 1.j)
- Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre et au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du commerce des bois tropicaux (art 1.m)
- Mettre l'accent sur l'interaction entre l'agriculture (principal facteur de déforestation) et la foresterie/la planification de l'utilisation des terres et la valeur des bois tropicaux (nouveau)

Transversal

- Faciliter l'accès à la technologie et le transfert de technologie, ainsi que la coopération technique pour la réalisation des objectifs du présent Accord, y compris selon des modalités et des conditions favorables et préférentielles, ainsi qu'il en sera mutuellement convenu (art 1.p)
- Renforcer la capacité des membres de rassembler, de traiter et de diffuser des statistiques sur leur commerce de bois d'œuvre et des informations sur la gestion durable de leurs forêts tropicales (art 1.l)
- Mettre en avant la pertinence des travaux de l'OIBT sur le plan des ODD et autres objectifs de portée mondiale (art 1.c). Et prendre en compte les caractéristiques de chaque pays et les défis qui deviennent des instruments des grands opérateurs dans l'exploitation forestière illégale et le transport illicite (nouveau)

Encadré 4

Options conceptuelles 1 et 2 de PS: objectifs potentiels des PS à l'horizon 2026

<p style="text-align: center;">PS relative à la gouvernance et au financement de la GDF/des LSSC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie/feuille de route permettant de répondre aux exigences du FEM et du FVC régissant l'accréditation de leurs organismes partenaires • Mobiliser des financements à travers des partenariats et des synergies renforcés au niveau international • Concevoir et favoriser les outils et approches destinés à effectuer un suivi de la transparence et de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement en produits ligneux tropicaux, et à les accroître • Promouvoir l'OIBT comme plateforme de dialogue et de coopération sur les LSSC • Explorer les opportunités/contraintes se rapportant à l'investissement dans les industries et technologies de transformation des bois tropicaux
<p style="text-align: center;">PS relative à la contribution du secteur des forêts tropicales aux économies/moyens d'existence à l'échelon local et national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener une étude sur la production et les chaînes d'approvisionnement de bois intérieures dans les pays producteurs afin de mieux comprendre leur rôle au sein des économies locales et nationales • Créer un groupe de travail commun OIBT-TAG chargé d'examiner les questions relevant du marché/commerce, la résilience des entreprises de bois tropicaux et les moyens de développer la demande mondiale en bois tropicaux produits/approvisionnés suivant des pratiques durables • Élaborer et favoriser des modèles d'activité pour les PME, y compris les entreprises des PAFL • Favoriser l'évaluation complète des ressources tropicales et de leur contribution aux économies officielles et non officielles • Explorer les opportunités de création de valeur dans les pays producteurs • Évaluer le rôle des plantations tropicales et des régimes agroforestiers dans les économies locales et nationales ainsi que les opportunités de remettre en état les terres dégradées pour ces utilisations
<p style="text-align: center;">PS relative à la déforestation/dégradation des forêts, à la restauration, à la biodiversité, aux services écosystémiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Articuler/favoriser le rôle de l'OIBT dans la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le monde tropical, et sa contribution à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets ainsi qu'à la restauration des paysages forestiers • Favoriser l'agriculture sans déforestation et les politiques d'utilisation des terres afférentes • Établir un protocole d'accord avec la CCNUCC en vue de favoriser la collaboration/les synergies, notamment en ce qui concerne la restauration des forêts et l'intégration de la GDF dans les stratégies d'atténuation du changement climatique/d'adaptation à ses effets • Affiner, selon que de besoin, le protocole d'accord afin d'y refléter le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 • Proroger/renouveler le protocole d'accord avec la CNUCLD jusqu'en 2026 • Favoriser l'emploi des <i>Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des forêts en milieu tropical (2020)</i>
<p style="text-align: center;">PS relative aux statistiques et à l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter de manière stratégique les bases de données de l'OIBT sur le marché/le commerce afin d'éclairer les discussions sur les LSSC dans les enceintes internationales et au sein du PCF • Préparer un rapport GDF Tropiques actualisé sur la base des C&I de l'OIBT • Rénover les bases de données de l'OIBT sur les projets et activités, en tenant compte de la base de données développée dans le cadre de la mise en œuvre pilote du cycle des projets rationalisé
<p style="text-align: center;">PS (ou question transversale) destinées à aider le renforcement des capacités chez les pays membres en vue de l'exécution des PS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amplifier les meilleures pratiques, outils, applications scientifiques/de recherche et l'innovation • Renforcer la formation, l'éducation et la vulgarisation, y compris dans le cadre du Programme de bourses de l'OIBT et d'un Programme de sensibilisation des enfants à l'environnement (PSEE) redynamisé • Élaborer et adopter des lignes directrices sur la gestion des connaissances de l'OIBT

Encadré 5
Options conceptuelles 1 à 3 de PS: objectifs potentiels transversaux à l'horizon 2026

Renforcer l'effectivité opérationnelle de l'OIBT

- Adopter et opérationnaliser une stratégie de levée de fonds de l'OIBT et un cycle des projets rationalisé fondés sur les résultats de la phase pilote
- Réviser/actualiser les manuels de l'OIBT relatifs aux projets en conséquence
- Adopter et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation, y compris en vue de promouvoir le PAS
- Renforcer le partenariat avec le TAG et le GCSC, y compris les PACL
- Évaluer les enseignements dégagés des PT et explorer les opportunités d'attirer des fonds non affectés en complément des contributions affectées
- Envisager des moyens de remédier au déficit persistant du Compte administratif

Intégrer le secteur des forêts tropicales dans les plans, mesures et investissements liés au redressement post Covid-19

- Évaluer les conséquences de la Covid-19 sur le secteur forestier tropical, y compris ses effets sur le commerce et les économies nationales et locales
- Recenser les défis et opportunités que présente le redressement post-Covid-19, y compris par des discussions annuelles sur le marché et des revues biennales de la situation mondiale des bois
- Favoriser les investissements liés au redressement post Covid-19 dans les entreprises forestières tropicales et les chaînes d'approvisionnement durables et résilientes
- Favoriser les mécanismes qui mettent en avant la contribution de la GDF, des LSSC et du commerce au redressement post Covid-19 de l'emploi et de l'économie
- Travailler avec le PCF en vue de recenser les liens entre les forêts tropicales et la réduction du risque de futures pandémies

Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

- Renforcer/accélérer l'application et la mise en opération des Lignes directrices GEEW de l'OIBT, y compris dans le contexte du nouveau cycle ces projets rationalisé qui est actuellement mis en œuvre à titre pilote
- Mener une étude sur la manière dont les disparités entre les sexes accentuent la vulnérabilité des femmes aux effets du changement climatique et dont elles limitent leur faculté d'adaptation face aux risques de catastrophes

Encadré 6
Option conceptuelle 3: objectifs potentiels à l'horizon 2026

Objectif de l'AIBT (article 1)	Stratégies hiérarchisées pour le PAS 2022-2026	Objectifs potentiels
L'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité (chapeau de l'article 1)	Faciliter une organisation efficace des consultations, de la coopération internationale et de l'élaboration de politiques entre tous les membres en ce qui concerne tous les aspects pertinents de l'économie mondiale du bois (art 1.a)	Développer la demande mondiale en faveur de l'usage durable des ressources forestières et sensibiliser dans un style non technique les consommateurs à la GDF et au rôle que joue le commerce
	Faciliter la tenue de consultations en vue de promouvoir des pratiques non discriminatoires dans le commerce du bois d'œuvre (art 1.b)	Créer un groupe de travail commun OIBT-TAG chargé d'examiner les questions relevant du marché/commerce, la résilience des entreprises de bois tropicaux et les moyens de développer la demande mondiale en bois tropicaux produits/approvisionnés suivant des pratiques durables
	Favoriser un forum mondial sur la gestion durable des forêts, le marché du bois et des produits forestiers non ligneux et les services environnementaux (nouveau)	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une stratégie/feuille de route permettant de répondre aux exigences du FEM et du FVC régissant l'accréditation de leurs organismes partenaires et aux opportunités de levée de fonds - Établir un protocole d'accord avec la CCNUCC en vue de favoriser la collaboration/les synergies, notamment en ce qui concerne la restauration des forêts et l'intégration de la GDF dans les stratégies d'atténuation du changement climatique/d'adaptation à ses effets, en vue d'obtenir des fonds pour les projets liés à la GDF et au changement climatique
	Améliorer la connaissance des caractéristiques structurelles des marchés internationaux, notamment des tendances à long terme de la consommation et de la production, des facteurs influant sur l'accès aux marchés, des préférences des consommateurs et des prix à la consommation ainsi que des conditions conduisant à des prix qui intègrent les coûts d'une gestion durable des forêts (art 1.e)	<ul style="list-style-type: none"> - Mener, de concert avec les membres, l'évaluation complète des bois tropicaux et autres ressources forestières, ainsi que de la création de valeur et des comptes forestiers nationaux - Tirer parti de l'attention accordée actuellement au plus haut niveau aux chaînes d'approvisionnement durables de produits et au commerce associé (NU, G-7)
	Favoriser dans les pays membres producteurs une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation (art 1.i)	Mener une étude sur la production et les chaînes d'approvisionnement de bois intérieures dans les pays producteurs et recenser les opportunités de renforcer leur durabilité et leur efficacité
	Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre et au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du commerce des bois tropicaux (art 1.m)	Mettre au point des ateliers régionaux et infrarégionaux ainsi que des activités de diffusion chez les membres
Promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de	Encourager les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de	- Articuler/favoriser le rôle de l'OIBT dans la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le monde tropical, et sa contribution à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets

bois (chapeau de l'article 1)	bois tropicaux (art 1.r)	- Aider les pays à favoriser les interactions favorables entre l'agriculture et les politiques forestières/d'utilisation des terres
	Favoriser des mécanismes destinés à rendre visible la contribution des activités de gestion durable des forêts au redressement de l'emploi et de l'économie après la Covid-19 (nouveau, a trait à l'art 1.s)	Élaborer un plan stratégique sur la pertinence de l'OIBT dans le redressement post Covid-19 de l'économie
Promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois (suite)	Favoriser et appuyer la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre (art 1.f)	Soutenir les programmes/projets nationaux et régionaux liés aux marchés des produits ligneux et non ligneux ainsi que des services forestiers (services environnementaux)
	Renforcer la capacité des membres d'améliorer l'application du droit forestier et la gouvernance et de lutter contre l'abattage illégal de bois tropicaux et le commerce lié (art 1.n)	Concevoir et favoriser les outils et approches destinés à effectuer un suivi de la transparence et de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement en produits ligneux tropicaux, et à les accroître
	Concevoir et soutenir des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles afin de mobiliser des fonds suffisants et prévisibles et les compétences techniques nécessaires pour renforcer la capacité des membres producteurs d'atteindre les objectifs du présent Accord (art 1.g)	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser les AP et adopter un cycle des projets rationalisé - Groupe de travail spécialisé dans la levée de fonds en vue d'améliorer le potentiel financier de l'Organisation - Conception d'une plateforme dédiée aux projets et à l'investissement liés à la restauration des écosystèmes et des surfaces dégradées à travers des plantations forestières - Évaluer les enseignements tirés des PT et explorer les opportunités d'attirer des fonds non affectés pour l'OIBT
	Encourager les membres à soutenir et à développer des activités de reboisement en bois tropicaux, ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières (art 1.j)	Analyser et favoriser les démarches de gestion des paysages de nature intégrée dans le contexte d'un climat en évolution
	Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre et au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du commerce des bois tropicaux (art 1.m)	Préparer un rapport GDF Tropiques actualisé sur la base des C&I de l'OIBT et des examens des secteurs forestiers au niveau national et régional
	Se concentrer sur l'interaction entre l'agriculture (principal facteur de déforestation) et la foresterie/la planification de l'utilisation des terres et la valeur des bois tropicaux (nouveau)	Aider les membres producteurs à élaborer et à mettre en œuvre des groupes de travail intersectoriels pour la lutte contre la déforestation et sa réduction, en ayant recours à des stratégies reposant sur des régimes agroforestiers et des activités génératrices de revenus alternatives
	Faciliter l'accès à la technologie et le transfert de technologie, ainsi que la coopération technique pour la réalisation des objectifs du présent Accord, y compris selon des modalités et des conditions favorables et	Renforcer la formation, l'éducation et la vulgarisation, y compris dans le cadre du Programme de bourses de l'OIBT et d'un Programme de sensibilisation des enfants à l'environnement

Stratégies transversales	préférentielles, ainsi qu'il en sera mutuellement convenu (art 1.p)	(PSEE) redynamisé
	Renforcer la capacité des membres de rassembler, de traiter et de diffuser des statistiques sur leur commerce de bois d'œuvre et des informations sur la gestion durable de leurs forêts tropicales (art 1.l)	Rénover les bases de données de l'OIBT sur les projets et activités
	Mettre en avant la pertinence des travaux de l'OIBT sur le plan des ODD et autres objectifs de portée mondiale (art 1.c). Et prendre en compte les caractéristiques de chaque pays et des démunis qui deviennent des instruments des grands opérateurs dans l'exploitation forestière illégale et le transport illicite (nouveau, fondé sur l'art. 1.c)	Participation active du FNUF, de la FAO, de la CCNUCC, de la CITES, de la CDB en appuyant leurs objectifs et en explorant/négociant des fonds spéciaux pour les programmes communs/pertinents

ANNEXE 1
QUESTIONNAIRE DE RECUEIL DES PREMIERS AVIS SUR
LE NOUVEAU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE (PAS) DE L'OIBT

Prière de retourner le questionnaire renseigné avant le 14 mai 2021 au plus tard à l'adresse: breulmann@itto.int

Pays membre de l'OIBT/Organisation: _____

Nom du répondant et organisme/affiliation: _____

A. PAS 2013-2018, à votre avis:

1. Sur une échelle de 1 à 5 (5 correspondant au niveau très utile), dans quelle mesure le PAS en vigueur a-t-il été utile à votre pays/organisation? De quelles manières le PAS en vigueur pourrait-il être amélioré? Précisez: _____
2. Comment votre pays/organisation a-t-il/elle utilisé le PAS:
 - a. ____ Comme outil de communication avec les organismes partenaires et les parties prenantes?
 - b. ____ Comme référence pour élaborer ou financer une proposition de projet ou d'avant-projet?
 - c. ____ Comme référence pour élaborer ou appuyer une politique nationale?
 - d. ____ D'autres manières? Précisez: _____
3. Sur une échelle de 1 à 5 (5 correspondant à très bien), dans quelle mesure chacune des six Priorités stratégiques (PS) a-t-elle été bien appliquée⁴⁸:
 - ____ PS1 - Gouvernance, cadres de politiques publiques, financement et investissement
 - ____ PS2 - Contributions aux économies nationales et locales
 - ____ PS3 - Conservation et biodiversité
 - ____ PS4 - Déboisement, dégradation des forêts, services écosystémiques
 - ____ PS5 - Qualité et disponibilité des informations
 - ____ PS6 - Développement des capacités des ressources humaines

B. Dans la perspective du nouveau PAS 2022-2026, à votre avis:

4. Le principal but du PAS est d'orienter la direction générale de l'Organisation et de ses opérations en vue de réaliser les objectifs de l'AIBT de 2006. En outre, le PAS devrait-il avoir une valeur comme suit:
 - a. ____ Être un outil de communication/levée de fonds?
 - b. ____ Mettre en exergue la pertinence des travaux de l'OIBT s'agissant de faire avancer les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF)⁴⁹, les Objectifs de développement durable (ODD)⁵⁰, en particulier l'ODD 15, et l'Accord de Paris?
 - c. ____ Être un cadre de référence pour les gouvernements des pays membres de l'OIBT, parties prenantes et partenaires de l'Organisation?
 - d. ____ Autre? Précisez: _____
5. Les six Priorités stratégiques fixées dans le PAS en vigueur demeurent-elles de manière générale valides et constituent-elles une bonne base pour aller de l'avant? ____ Oui ____ Non.
 - Dans l'affirmative, quelles seront les PS les plus importantes au cours des cinq années à venir (indiquer un maximum de 3): _____
 - Dans la négative, quelles devraient être les priorités stratégiques au cours des cinq années à venir: _____
6. Comment les nouveaux Axes programmatiques (AP) devraient-ils être reflétés dans le nouveau PAS?
 - a. ____ Les intégrer aux PS?
 - b. ____ Sous la forme d'objectifs/d'actions connexes aux PS?

⁴⁸ Le texte intégral des six PS figure au paragraphe 4 de la partie introductive.

⁴⁹ Le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts pour 2017-2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies énonce six OMF et leurs cibles connexes.

⁵⁰ ODD 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

- c. Sous la forme d'outils de mise en œuvre du PAS (concomitamment aux PTB, aux Programmes thématiques et aux projets/avant-projets)?
7. Quelles questions transversales devraient être mises en exergue dans le PAS:
- La Covid-19 et le secteur des forêts tropicales?
 - L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes?
 - L'effectivité/la capacité opérationnelles de l'OIBT (par ex., sa nouvelle architecture de financement, le renforcement et la décentralisation du Secrétariat)
 - Autre? Précisez: _____
8. Une, ou plusieurs, des questions transversales ci-dessus devraient-elles être reflétées sous la forme d'une priorité stratégique? Dans l'affirmative, précisez: _____
9. Quels principaux objectifs aimeriez-vous que l'OIBT atteigne/réalise au cours des quatre années à venir, à supposer que l'on dispose des moyens financiers nécessaires?
- Adopter et appliquer une stratégie de levée de fonds fondée sur les résultats de la démarche pilote?
 - Rendre pleinement opérationnels les quatre Axes programmatiques?
 - Mettre en place un cycle des projets rationalisé fondé sur les résultats de la phase pilote?
 - Réviser les manuels de projets de l'OIBT afin d'y répercuter le nouveau cycle des projets rationalisé?
 - Revitaliser les Programmes thématiques (PT) au motif qu'il y soit fait mention dans l'AIBT de 2006?
 - Rationaliser les AP et les PT (par ex., caractériser les AP comme des PT de deuxième génération)?
 - Autre? Précisez: _____
10. Avez-vous des observations/suggestions supplémentaires concernant l'élaboration du nouveau PAS?

ANNEXE 2

Décisions du Conseil relatives aux contrôles internes et à la nouvelle architecture financière

A. Décisions destinées à renforcer les contrôles internes et à remédier à la défaillance financière

2015

[Décision 4\(LI\): Placements et gestion financière de l'OIBT](#)

Crée une Commission de contrôle chargée de modifier la Politique de l'OIBT en matière de lancement d'alerte et de diligenter une enquête indépendante. L'annexe à la décision énonce le cahier des charges du Groupe spécial d'enquête.

2016

[Décision 1 \(LI.1\): Révision des Règles et procédures financières, des normes de vérification des comptes, et des parties concernées du Règlement du personnel en vigueur à l'OIBT](#)

Autorise le Responsable en chef à commanditer une expertise externe en matière de règles financières et de normes/meilleures pratiques relatives à la vérification des comptes qui sont reconnues à l'échelle internationale, afin de formuler des préconisations sur les révisions à apporter. L'annexe énonce les termes de référence relatifs à la révision.

[Décision 2 \(LI.1\): Prorogation du mandat de la Commission de contrôle créée en application de la Décision 4\(LI\)](#)

Prie la Commission de contrôle de, *inter alia*:

- Mettre au point des stratégies destinées à hiérarchiser les projets et à gérer les conséquences de la perte de fonds destinés aux projets
- Assurer un travail de suivi et de conseil concernant l'évolution des dossiers juridiques et en fournir un compte rendu
- Formuler des conseils et des observations sur les propositions de modifications à apporter aux règles financières et administratives
- Enquêter sur les incitations qui ont amené la précédente direction de l'OIBT à chercher à obtenir des fonds additionnels pour l'Organisation par le biais des placements susmentionnés

[Décision 4 \(LI.1\): Mesures juridiques relatives aux placements de l'OIBT](#)

Autorise le Responsable en chef à engager une action judiciaire contre PWM/DSK en vue de réclamer des dommages et intérêts pour la perte des fonds placés dans le Fonds Performance géré par LM avant l'expiration du délai de prescription en vigueur dans le droit civil japonais.

2017

[Décision 5\(LI\) Modification du Règlement intérieur et du Règlement financier et règlement relatif aux projets](#)

Prie le Directeur exécutif de mettre en ligne sur le site web public de l'OIBT les documents se rapportant aux budgets, aux évaluations, aux niveaux de ressources financières, aux états financiers et vérifications, ainsi que les documents du CFA.

[Décision 7\(LI\) Reconfirmation de mesures supplémentaires se rapportant aux pertes financières](#)

Prie le Directeur exécutif de: demander aux «anciens employés de l'OIBT» impliqués dans les pertes financières qu'ils contribuent à résorber le déficit financier; de conserver la faculté de l'OIBT d'engager une procédure juridique.

2018

[Décision 2\(LIV\) Reconfirmation des mesures supplémentaires et mandat autorisant à prendre des mesures juridiques en rapport avec les pertes financières](#)

Prie le Directeur exécutif de: Inviter les «anciens employés de l'OIBT» impliqués dans la perte de fonds à contribuer à couvrir le déficit financier; de conserver la faculté de l'OIBT d'engager une procédure juridique; et de prendre toutes les mesures juridiques nécessaires à l'encontre des parties responsables dans cette affaire.

[Décision 3\(LIV\) Politique de l'OIBT en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme AML/CFT](#)

Adopte la Politique AML/CFT figurant en annexe à la Décision.

2019**Décision 5(LV) Modification du Règlement financier de l'OIBT**

Modifie le Règlement financier et le règlement relatif aux projets de l'OIBT dans l'objectif d'élargir les modalités de la vérification des comptes en vue de s'aligner sur les meilleures pratiques en vigueur sur le marché.

B. Décisions relatives à la mise en œuvre pilote d'une nouvelle architecture de financement**2017****Décision 9(LIII) Améliorer l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds de l'OIBT**

Crée un Groupe de travail spécial (GTS) sur l'infrastructure de financement et de formuler des préconisations ou de présenter des options permettant d'améliorer l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds de l'OIBT.

2018**Décision 5(LIV) Amélioration de l'architecture de financement et de la levée de fonds de l'Organisation**

Prie le Directeur exécutif de, *inter alia*:

- Piloter une démarche de levée de fonds qui soit axée sur l'élaboration proactive de propositions en collaboration avec de potentielles sources de financement et/ou de participer à des appels d'offres
- Recruter selon que de besoin pour une période courte un spécialiste, ou plusieurs, de la levée de fonds et/ou du marketing
- Conduire une enquête par voie électronique afin d'obtenir des informations sur ce que les membres considèrent être la valeur et l'avantage concurrentiel de l'OIBT et sur la question de savoir comment l'Organisation pourrait devenir plus attractive pour les financeurs
- Proroger pour une période d'une année le mandat du Groupe de travail spécial afin d'élaborer un concept de «cycle des projets rationalisé» et prêter assistance au développement de thèmes destinés à être utilisés dans les propositions de levée de fonds
- Regrouper les projets existants en attente d'un financement ainsi que ceux à venir et explorer les opportunités d'un financement qui se font jour

2019**Décision 8(LV) Mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT – Phase I**

- Mettre en œuvre à titre pilote une «démarche programmatique» pour la période 2020-2022 suivant quatre axes programmatiques (AP): 1) Chaînes d'approvisionnement légales et durables, 2) Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, 3) Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients, 4) Questions émergentes et innovation
- Instaurer un Comité consultatif composé du GCNO et de représentants du TAG et du GCSC (un GCNO élargi) qui se réunira tous les quatre mois par téléconférence afin d'examiner la mise en œuvre pilote de la démarche programmatique

Prie le Directeur exécutif, *inter alia*, de:

- Explorer la possibilité pour l'OIBT de devenir un partenaire non accrédité du FEM (tout en poursuivant la vision à long terme d'en devenir un partenaire accrédité) et d'engager le dialogue avec les Comités de pilotage des programmes du FEM en matière de GDF et d'alimentation, d'utilisation des terres et de restauration
- Proroger/renouveler les protocoles d'accord avec la CDB et la UNCCD pour une période de cinq années et explorer la possibilité d'un protocole d'accord avec la CCNUCC
- Instaurer, dans le cadre de la nouvelle architecture de financement, une «boucle virtuelle de rétroaction éclairée» en vue de recueillir les avis des Membres avant de conclure un accord
- Mettre au point un modèle de note conceptuelle de projet qui sera utilisé dans la mise en œuvre pilote du cycle des projets rationalisé et de lancer un appel à soumettre des notes conceptuelles, en précisant la priorité géographique et thématique
- Réunir un groupe de travail spécial chargé d'élaborer les descriptions et objectifs des quatre AP pilotes et d'affiner les éléments du cycle des projets rationalisé pilote, en prenant en compte le Rapport du GTS sur l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds (ITTC(LV)/10).

2020

Décision 4(LVI) Mise en œuvre de la nouvelle architecture de financement de l'OIBT – Phase II

- Adopte les buts et objectifs des quatre AP durant la phase pilote (annexe A)
- Reconnaît les quatre scénarios de financement (annexe B)
- Adopte un modèle de note conceptuelle (NC) de projet pour la phase pilote (annexe C)
- Prie le Directeur exécutif de, *inter alia*:
 - Lancer un appel annuel à soumettre des NC de projets au moins six mois avant la réunion annuelle du Panel d'experts, en sus des appels spéciaux à soumettre des NC lorsque des opportunités spécifiques de financement se présentent
 - Lancer un premier appel ouvert à soumettre des NC et des propositions de petits projets dans la cadre du scénario de financement 4
 - Élaborer une base de données de NC et de propositions de projets dès que possible
 - Appliquer aux NC les critères de qualification et les dispositions de caducité qui sont en vigueur pour les projets
 - Appliquer durant la phase pilote les règles financières et les manuels régissant les projets qui sont en vigueur
 - Continuer d'indiquer dans le PTB 2021-2022 la manière dont chaque activité est en phase avec les AP
 - Assurer que les activités des PTB qui sont proposées à un financement hors budget essentiel soient formulées sous la forme de NC et incluses dans la base de données
 - Utiliser la « boucle de rétroaction éclairée virtuelle » pour maintenir les membres informés
 - Proposer la structure et l'approche utilisées pour examiner en 2022 l'effectivité de la phase pilote
- Prier le Comité consultatif d'élaborer les termes de référence officiels de ses travaux pour examen lors du CIBT-57.

ANNEXE 3
Récapitulatif des réponses aux Questions 1 à 3 portant sur le PAS 2013-2018

Réponses des Producteurs aux Questions 1 à 3

Producteurs	Q1 Dans quelle mesure le PAS en vigueur a-t-il été utile (1-5; 5 = très utile)? Comment pourrait-il être amélioré?	Q2 Comment avez-vous utilisé le PAS? (2.a-d)	Q3 Dans quelle mesure les PS ont-elles été bien appliquées? (1-5; 5 = très bien)?
Cambodge	3	2.a Communication 2.b Référence pour projets 2.c Référence pour politiques	PS 6 = 4 PS 1 3 4 5 = 3 PS 2 = 2
Colombie	4 Le PAS a été utile au pays dans la mesure où il a fourni des orientations et des références pour formuler des politiques, plans, programmes, stratégies, guides techniques, lignes directrices relatives à la GDF (foresterie communautaire), gestion des forêts, lutte contre la déforestation et GDF, restauration, gouvernance des forêts ainsi que connaissance de nouvelles initiatives se rapportant au commerce de bois légaux et durables. Le PAS en vigueur pourrait être amélioré en y incluant des mesures permettant de répondre à la situation de crise actuelle résultant de la pandémie de Covid-19 dans le but de relancer le secteur forestier, et d'apporter un appui aux institutions et aux acteurs régionaux et locaux dans l'optique du développement et du renforcement de la vulgarisation forestière.	2.a Communication 2.b Référence pour projets 2.c Référence pour politiques	PS 4 = 5 PS 1 2 3 = 4 PS 5 6 = 3
Gabon	2 Le PAS aborde des orientations stratégiques pertinentes pour les approches politiques en matière de GDF au niveau national, notamment pour l'exploitation des espèces forestières, l'élaboration des normes techniques et pour la formulation des projets. Le prochain PAS pour la période 2022-2026, ou la « feuille de route » de l'OIBT, devra établir des objectifs/actions stratégiques qui réaffirment l'engagement de l'OIBT en faveur de la Gestion Durable des Forêts (GDF), contribuent à la mise en œuvre des objectifs et cibles convenus à l'échelle mondiale sur les forêts et sur le développement durable, et répondent aux urgences actuelles (dont la pandémie du COVID-19). Ces objectifs/actions stratégiques doivent renforcer i) renforcer la GDF, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière, ii) renforcer le développement des industries de transformation des bois tropicaux et des technologies, des plantations forestières et agroforestières, iii) améliorer les conditions d'accès et de marché pour les bois tropicaux issus des forêts gérées durablement, iv) renforcer la formation des ressources humaines affectables à la GDF et les avantages sociaux, économiques et écologiques dérivés des forêts, y compris les moyens de subsistance des populations qui en sont tributaires. Le PAS doit en outre, v) promouvoir les cadres de gouvernance pour la DGF et le commerce connexe (bois, et autres produits/services écosystémiques), vi) rendre plus efficaces la coopération et le partenariat, en vue de la mobilisation des sources de	2.b Référence pour projets 2.c Référence pour politiques	PS 5 = 4 PS 1 3 = 3 PS 2 6 = 2 PS 4 = 1

	financement pour la GDF, la gestion et le paiement d'autres services écosystémiques (carbone forestier).		
Honduras	5 Le PAS de l'OIBT 2013-2018 peut être amélioré en ciblant les questions d'actualité et émergentes dans les politiques et mesures de niveau international se rapportant à la conservation durable des forêts tropicales.	2.a Communication 2.b Référence pour projets 2.c Référence pour politiques 2.d ⁵¹	PS 1 3 4 5 = 5 PS 2 6 = 4
Indonésie	5 On pourrait ajouter à la PS 4 «... y compris la réduction des émissions de carbone»	2.a Communication 2.b Référence pour projets	PS 1 2 3 4 6 = 5 PS 5 = 4
Madagascar	1	2.c Référence pour politiques	PS 1 = 3 PS 2 5 6 = 2 PS 3 4 = 1
Malaisie	3	2.b Référence pour projets (4) ⁵² 2.c Référence pour politiques (3) 2.a Communication (2)	PS 5 = 4 PS 2 3 4 6 = 3 PS 1 = 2
Mali	4 Continuer à favoriser la gouvernance forestière et les cadres de politiques publiques permettant le renforcement de la gestion durable des forêts; intensifier la communication et développer les ressources humaines affectables à la mise en œuvre de la GDF; développer les outils de mise en œuvre, d'évaluation de la gestion durable des forêts et suivi du circuit de commercialisation des produits.	2.a Communication 2.c Référence pour politiques	PS 1 = 4 PS 3 5 = 3 PS 2 6 = 2 PS 4 = 1
Mexique	3 Le PAS a servi de norme internationale pour orienter les actions officielles menées par le Mexique dans le secteur forestier. Une manière d'améliorer l'exécution du PAS consisterait à attirer davantage de ressources pour financer les activités et projets, et la diffusion de produits tangibles et utiles pour les pays membres de l'OIBT.	2.c Référence pour politiques	PS 2 3 4 = 5 PS 1 6 = 2 PS 5 = 1
Mozambique	4	2.b Référence pour projets 2.c Référence pour politiques	PS 1 2 = 4 PS 3 4 5 6 = 3
Pérou	5 Le PAS a été utile pour renforcer la gouvernance (PS1) ainsi que le financement de la GDF et les investissements y afférents. Par l'intermédiaire de l'OIBT, le Pérou a eu accès à un appui financier et est le seul pays en 2020 à avoir reçu des fonds de projets au moyen de fonds non remboursables de l'OIBT, pour un montant de plus de 1,3 million \$EU. Le PAS pourrait être amélioré comme suit: <ul style="list-style-type: none"> • La science, la technologie et l'innovation dans le domaine forestier ne sont guère traitées dans le PAS en vigueur, et cette question pourrait être incluse au titre d'une nouvelle question transversale ou d'une nouvelle PS. • Développer des activités stratégiques pour la PS4: le programme thématique REDDES pourrait inclure la «Conception d'une plateforme dédiée aux projets et à l'investissement liés à la restauration des écosystèmes et des surfaces dégradées à travers des plantations forestières». Les projets d'atténuation du changement climatique au moyen de plantations forestières demeurent peu traités. Non la REDD+. 	2.a Communication 2.b Référence pour projets 2.c Référence pour politiques	PS 1 3 = 5 PS 4 = 4 PS 5 6 = 3 PS 6 = ND

⁵¹ Réponse du Honduras à 2.d: Le PAS a été utilisé comme outil auxiliaire approprié en vue de planifier, d'évaluer la gestion des forêts, en particulier pour obtenir des statistiques forestières et des mesures de la production et de la productivité chez des sources opérant dans la légalité.

⁵² Malaisie: les chiffres entre parenthèses indiquent l'usage relatif du PAS sur une échelle de 1 à 5, 5 correspondant à «le plus utilisé».

Philippines	Aucune notation. Offre des orientations à l'ensemble des Membres, Producteurs et Consommateurs confondus, pour le financement de projets et l'appui afférent.	2.b Référence pour projets	PS 3 4 5 = 4 PS 2 = 3. SP 1 6 = 2
RCA	Aucune note d'évaluation. Le PAS en vigueur a permis dans notre pays de renforcer les dispositions régissant la gestion durable de nos ressources naturelles en général et forestières en particulier; - le PAS en vigueur peut améliorer le rapport et les enquêtes menées dans les pays membres de l'OIBT.	2.a Communication 2.b Référence pour projets 2.c Référence pour politiques 2.d. En appui aux textes régissant la gestion durable de nos ressources forestières et le renforcement des capacités des acteurs du secteur forestier	PS 1 2 5 6 = 4 PS 3 = 3 PS 4 = 2

Réponses des Consommateurs aux Questions 1 à 3

Consommateurs	Q1 Dans quelle mesure le PAS en vigueur a-t-il été utile (1-5; 5 = très utile)? Comment pourrait-il être amélioré?	Q2 Comment avez-vous utilisé le PAS? (2.a-d)	Q3 Dans quelle mesure les PS ont-elles été bien appliquées (1-5; 5 = très bien)?
Australie	4	2.c Référence pour politiques	PS 1 5 = 4. PS 2 3 6 = 3
Chine 1 ⁵³	4	2.b Référence pour projets. 2.c Référence pour politiques	PS 4 5 = 5. PS 1 3 = 4. SP 2 6 = 2
Chine 2	4	2.a Outil de communication . 2.b Référence pour projets	PS 3 5 = 4. PS 1 2 4 6 = 3
MoFA, Japon	4	2.a Outil de communication. 2.b Référence pour projets	PS 1 3 5 6 = 4. PS 2 4 = 3
Agence forestière japonaise	3	2.b Référence pour projets	PS 1 3 5 = 4. PS 2 4 6 = 3
Suisse	3	2.d Non activement utilisé	Ne dispose pas de l'information nécessaire pour en juger
États-Unis	3 Favorable à l'amélioration du PAS en y intégrant les nouveaux Axes programmatiques (AP). Les AP ayant été méticuleusement négociés et étant approuvés par le Conseil, ils peuvent offrir un solide cadre stratégique à l'OIBT. Les intégrer au PAS permettrait de dynamiser leur phase pilote et d'encourager leurs retombées dans la durée.	2.a Communication 2.c Référence pour politiques 2.d Aide à la compréhension du fonctionnement de l'Organisation, y compris de son architecture de financement	PS 6 = 5 PS 1 4 ⁵⁴ 5 ⁵⁵ = 4 PS 2 ⁵⁶ 3 = 3

⁵³ Le Secrétariat a reçu deux réponses de la part de l'Académie chinoise de foresterie.

⁵⁴ Observation des États-Unis sur la PS4: La cause de la déforestation se situe en dehors du secteur (agriculture), et les résultats ont donc été mitigés.

⁵⁵ Observation des États-Unis sur la PS5: Il est toujours si difficile d'obtenir des données de haute qualité, et la qualité sous-jacente est fonction de la source.

⁵⁶ Observation des États-Unis sur la PS2: Pour certains pays producteurs, ces projets de l'OIBT ont eu un effet direct sur les économies locales par le biais de leurs salaires, des programmes de formation, des évaluations et des projets consécutifs de plus long terme. Nombre d'entre eux ont l'intention de contribuer à leur économie grâce aux meilleurs revenus, à l'échelon local et national.

UE	2 ⁵⁷	2.b Référence pour projets 2.c Référence pour politiques	PS 5 6 = 3 PS 1 2 = 2 PS 3 4 = 1
Croatie	5	2.a Outil de communication (3). 2.b Référence pour projets (3) 2.c Référence pour politiques (3) ⁵⁸	PS 1 3 4 5 = 5 PS 2 6 = 4
Slovénie	vierge	2.c Référence pour politiques	PS 5 = 5

Réponses du TAG aux Questions 1 à 3

TAG	Q1 Dans quelle mesure le PAS en vigueur a-t-il été utile (1-5)? Comment pourrait-il être amélioré?	Q2 Comment avez-vous utilisé le PAS? (2.a-d)	Q3 Dans quelle mesure les PS ont-elles été bien appliquées (1-5; 5 = très bien)?
TAG ⁵⁹	3.5	2.a Communication (xxxx). 2.b Référence pour projets (xx). 2.c Référence pour politiques (x). 2.d Le PAS est important pour <u>centrer</u> les travaux de l'OIBT et a donc des retentissements sur le commerce du bois et les membres du TAG, lesquels incluent les fournisseurs, exportateurs et importateurs et, surtout, les communautés et travailleurs qui dépendent du commerce durable.	PS 5 = 4 PS 1 3 4 6 = 3.75 PS 2 = 3

⁵⁷ Réponse de l'UE à 1: Le PAS pourrait être amélioré en alignant clairement les domaines prioritaires sur les objectifs liés à la GDF arrêtés au niveau international, y compris la protection des forêts, tels que les ODD, le PSNUF et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB à venir, et aussi en favorisant davantage la cohérence et la collaboration au sein du PCF;

- Alors que la déforestation et la dégradation des forêts tropicales se poursuit à un rythme alarmant et sachant qu'elles contribuent considérablement au changement climatique et à l'appauvrissement de la biodiversité, il est impératif de définir clairement les actions permettant de mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts, et d'aider les pays membres à cette fin.
- Accorder une importance accrue à la mise en place et à la promotion de chaînes d'approvisionnement légales et durables, y compris par des orientations sur les outils et approches destinés à accroître la transparence et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement.
- Axer davantage l'action sur la création de valeur dans les pays producteurs.
- Accorder une importance accrue à la participation des populations autochtones et communautés locales (PACL) et aux questions relevant des droits fonciers et de la tenure les concernant respectivement.

⁵⁸ Croatie: les nombres entre parenthèses indiquent l'usage relatif du PAS sur une échelle de 1 à 5, 5 correspondant à «le plus utilisé».

⁵⁹ Notes du point focal du TAG: «Les réponses ont été colligées à partir des réponses transmises par les membres du TAG. X = une case cochée par un (1) membre du TAG, un nombre de «x» supérieur indique que l'option a été davantage cochée. Une moyenne (sur une échelle de 1 à 5) a été utilisée lorsque les membres ont exprimé des avis divergents.»

ANNEXE 4
Récapitulatif des réponses aux Questions 4 à 10 portant sur le PAS 2022-2026

Réponses des Producteurs aux Questions 4 à 10

Producteurs	Q4 Valeurs supplémentaires du PAS? (4.a-d)	Q5 PS actuelles toujours valides? Quelles sont les 3 plus valides?	Q6 Comment refléter les AP dans le PAS? (6.a-c)	Q7 Mettre en exergue les questions transversales? (7.a-d)	Q8 Questions transversales sous la forme de PS?	Q9 Objectifs à atteindre en 5 ans? (9.a-g)
Cambodge	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence	Oui: PS 1 4 6	6.a Dans les PS 6.c Mise en œuvre	7.a Covid-19 7.b Égalité des sexes 7.c Opérations de l'OIBT	Covid-19 Opérations de l'OIBT	9.b AP opérationnels 9.c Cycle des projets 9.d Manuels de projets 9.e PT 9.f PT & AP
RCA ⁶⁰	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence 4.d Soutenir la politique générale d'application des APV-FLEGT dans les pays signataires	Oui: PS 1 2 4	6.a Dans les PS (1) 6.b Comme objectifs (2) 6.c Mise en œuvre (3)	7.c Opérations de l'OIBT (1) 7.a Covid-19 (2) 7.b Égalité des sexes (3)	vierge	9.b AP opérationnels (1) 9.a Levée de fonds (2) 9.c Cycle des projets (3) 9.e PT (4) 9.d Manuels de projets (5) 9.f PT & AP (6)
Colombie	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence	Oui: PS 4 1 6	6.a Dans les PS 6.b Comme objectifs	7.a Covid-19 7.b Égalité des sexes 7.c Opérations de l'OIBT	Non	9.b AP opérationnels 9.c Cycle des projets 9.d Manuels de projets 9.e PT
Gabon	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence	Oui: PS 2 3 6	6.a Dans les PS 6.b Comme objectifs	7.a Covid-19 7.b Égalité des sexes 7.c Opérations de l'OIBT	Non	9.a Levée de fonds 9.b AP opérationnels 9.c Cycle des projets 9.d Manuels de projets 9.e PT
Honduras	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence 4.d ⁶¹	Oui: PS 1 3 4 et corrélés PS6 à PS1	6.c Mise en œuvre ⁶²	7.a Covid-19 7.b Égalité des sexes 7.c Opérations de l'OIBT 7.d ⁶³	Covid-19 et réactivation de l'économie du secteur forestier	9.a Levée de fonds 9.b AP opérationnels 9.c Cycle des projets 9.e PT

⁶⁰ RCA: dans les Questions 6, 7 et 9, les chiffres entre parenthèses indiquent la priorité relative, 1 correspondant à la plus haute priorité.

⁶¹ Réponse du Honduras à 4.d: Comme mécanisme destiné à renforcer les capacités des Membres en matière de politique et de procédures afin de leur permettre de gérer et d'exécuter les opérations de manière opportune et de répondre aux questions émergentes relevant de la gestion des forêts tropicales, ce dans le but de réaliser les objectifs techniques, administratifs et financiers de l'Organisation.

						9.g Voir la réponse à 7
Indonésie	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence	Oui: PS 1 2 4	6.c Mise en oeuvre	7.d Marché des bois tropicaux équitable et efficace	Non	9.b AP opérationnels
Madagascar	4.a Communication 4.c Cadre de référence	Oui: PS 2 6	6.c Mise en œuvre	7.c Opérations de l'OIBT	Égalité des sexes	9.a Levée de fonds
Malaisie ⁶⁴	4.a Communication (5) 4.c Cadre de référence (5) 4.b OMF/ODD/etc. (3)	Oui: PS 1 2	6.a Dans les PS (5) 6.b Comme objectifs (3) 6.c Mise en œuvre (2)	7.c Opérations de l'OIBT (5) 7.a COVID (3) 7.b Égalité des sexes (1)	Opérations de l'OIBT	9.f. PT & AP (5) 9.b-e (4) 9.a Levée de fonds (2)
Mali	4.b OMF/ODD/etc.	Oui: PS 1 2 3	6.c Mise en œuvre	7.a Covid-19 7.b Égalité des sexes	Covid-19 Égalité des sexes	9.a Levée de fonds 9.b AP opérationnels 9.c Cycle des projets 9.d Manuels de projets
Mexico	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.d Le PAS devrait contribuer au développement du commerce, et du caractère légal et durable des chaînes d'approvisionnement en bois tropicaux	Oui: PS 2 3 5	6.c Mise en œuvre	7.b Égalité des sexes 7.c Opérations de l'OIBT 7.d Levée de fonds	Oui, car il ne serait pas utile d'avoir un élément de planification sans tenir compte des ressources nécessaires pour réaliser cet élément et les objectifs de l'OIBT	9.a Levée de fonds 9.c Cycle des projets
Mozambique	vierge	Oui: PS 1 2 3	6.b Dans les PS 6.c Comme objectifs	7.a Covid-19 7.b Égalité des sexes	vierge	9.a Levée de fonds 9.b AP opérationnels
Pérou	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence	Oui: PS 1 3 6	6.c Mise en œuvre	7.a Covid-19 7.b Égalité des sexes 7.c Opérations de l'OIBT 7.d Science, technologie et innovation comme activité primordiale de la	Égalité des sexes ⁶⁵ Aussi, science, technologie et innovation comme activité primordiale de la GDF	9.a Levée de fonds 9.b AP opérationnels 9.c Cycle des projets 9.e PT 9.g Créer un système national de référence

⁶² Réponse du Honduras à 6.c: Comme outils d'application du PAS (conjointement aux PTB, PT, projets/avant-projets) et en se concentrant sur l'avancement au niveau international du PSNUF, de l'Agenda 2030, de l'Accord de Paris et de la CDB, entre autres instruments et processus internationaux relatifs à la GDF.

⁶³ Réponse du Honduras à 7.d: Envisager comment les questions telles que la gestion des forêts tropicales contribuent à la croissance économique, à la création d'emplois, à la sécurité alimentaire, à la production d'énergie et la manière dont elles sont essentielles pour aider les pays à répondre au changement climatique, à soutenir les économies rurales et autres alternatives forestières de production et de conservation hors secteur agricole, qui sont axées sur la restauration, le rétablissement et la reconstitution d'écosystèmes productifs et fonctionnels en vue d'accroître la résilience au changement climatique, y compris les problématiques des communautés autochtones liées aux forêts.

⁶⁴ Malaisie: dans les Questions 4, 6, 7 et 9, les chiffres entre parenthèses indiquent la priorité relative sur une échelle de 1 à 5 correspondant à la plus haute priorité.

⁶⁵ Réponse du Pérou à 8: Le PAS doit reconnaître l'égalité des sexes et le fait que les disparités entre les sexes accentuent la vulnérabilité des femmes aux effets du changement climatique et qu'elles limitent leur capacité d'adaptation face aux risques de catastrophes que provoquent ces changements. Par ailleurs, la science et la technologie.

				GDF		(NREF)
Philippines	4.d Nous devons continuer de mettre en exergue ou de souligner le fait de gérer nos forêts de production en mode durable puisque ces forêts offrent un système de maintien de la vie et ont des impacts sur le changement climatique	Oui: PS 3 4 5	6.c Mise en œuvre	7.a Covid-19	La Covid-19, s'agissant d'une pandémie mondiale qui a un effet sur tous les aspects des activités humaines, doit être considérée comme une question transversale pour les PS	9.d Manuels de l'OIBT 9.g Revoir l'approche des PT de manière à ce qu'ils puissent toujours être applicables au terme de 15 années
Producteurs	Q10 Observations/suggestions supplémentaires concernant le PAS					
Cambodge	Aucune					
Colombie	a) Donner la priorité au renforcement des capacités des acteurs régionaux et locaux pour le développement et le renforcement de la vulgarisation forestière. b) Dans le cadre de la PS2 relative à la «Contribution aux économies nationales et locales», favoriser les mécanismes permettant de donner de la visibilité à la contribution des activités de GDF pour la création d'emplois dans le cadre de la revitalisation de l'économie après la pandémie.					
Gabon	Non					
Honduras	Analyser le caractère souhaitable d'appuyer les questions relevant de: a) Approches de la gestion des paysages de manière intégrée dans le contexte du changement climatique; b) Produits de base et dérivés forestiers et chaînes de valeur durables; c) Gouvernance et politiques judicieuses fondées sur la gestion des forêts tropicales; et d) Instruments novateurs pour améliorer les avancées, y compris financement, technologies et recherche dans le domaine des forêts tropicales.					
Indonésie	Aucune					
Madagascar	L'élaboration du PAS doit prendre en compte les caractéristiques de chaque pays. En effet, pour Madagascar, nous disposons de cinq écorégions avec des forêts caractéristiques. Leur mode de gestion est différent d'un type de forêt à un autre. De plus, Madagascar ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour assurer l'application de ces programmes, des appuis lui sont nécessaires. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent permettre une participation effective des femmes dans les processus de prise de décision, mais aussi leur priorisation dans les séances d'informations et de renforcement de capacité. L'élaboration du nouveau PAS doit prendre en compte les classes démunies qui deviennent des instruments des grands exploitants dans les coupes illicites, les transports illicites.					
Malaisie	Le PAS 2013-2018 décrit les grands domaines de travaux, et ne précise pas en détail les résultats escomptés du PAS. La Malaisie estime que le plan stratégique devrait énoncer des indicateurs clairs assortis d'objectifs réalisables, diverses stratégies, axées sur l'action et facilitatrices pour réaliser le but du plan d'action. En outre, la planification sur six ans étant considérée comme du court terme, l'OIBT devrait être en mesure d'illustrer l'issue du plan à moyen terme et à la fin de la sixième année. Le PAS doit être examiné et régulièrement évalué pour correspondre à la situation courante, par exemple durant la défaillance financière et la situation de pandémie. L'OIBT devrait envisager de nouveaux éléments du PAS tels que les progrès de la technologie et l'innovation, la recherche sur la conjoncture du marché, le développement du capital humain et la résilience des entreprises de bois tropicaux. Le principal objectif de l'OIBT est de renforcer la capacité des membres producteurs en mettant à disposition des ressources financières et en favorisant un commerce des bois non discriminatoire. Or, il semble que les membres consommateurs dominent les sessions du CIBT en donnant la priorité aux intérêts et besoins des Consommateurs, les intérêts des Producteurs étant mis de côté. En outre, le montant inadéquat de fonds reçus de pays donateurs pour la mise en œuvre de					

	projets freine également le renforcement des capacités en matière de GDF dans les pays producteurs. Par exemple, les questions du commerce, qui sont importantes pour les pays producteurs tropicaux, ont été négligées, dans la mesure où l'on s'est axé sur la GDF et les problématiques de conservation. Bien que la portée de l'AIBT concerne le commerce et des prix rémunérateurs pour les bois tropicaux, cet aspect n'a pas été sérieusement traité par le CIBT. En outre, les Programmes thématiques introduits en 2008 n'ont pas été bien mis en œuvre ni exécutés. Depuis 2014, le compte commun des Programmes thématiques est épuisé puisque les fonds de ce compte ont servi à résorber le déficit de financement dû à la défaillance des fonds de l'OIBT. Le dernier appel à propositions lancé dans le cadre des Programmes thématiques remonte à novembre 2014. Par conséquent, le PAS 2022-2026 devrait suivre une approche prospective face au défi persistant que rencontre le secteur des bois tropicaux et aux retombées défavorables de la pandémie sur les bois tropicaux qui perdurent.
Mali	Axer le plan sur le contexte international et penser à la difficulté de mobiliser des fonds dans le contexte de la Covid-19.
Mexique	Il est urgent de créer un département ou un Groupe de travail spécialisé dans la levée de fonds pour remédier à la situation financière à laquelle est confrontée l'Organisation.
Mozambique	Aucune
Pérou	Maintenir en permanence la communication avec les Membres de l'OIBT sur l'exécution du PAS et les options de financement pour les projets de recherche dans le secteur forestier.
Philippines	Solliciter de la part des pays producteurs des apports, observations ou suggestions pour élaborer les futures PS de l'OIBT.
RCA	Tenir compte des propositions d'améliorations des pays membres.

Réponses des Consommateurs aux Questions 4 à 10

Consommateurs	Q4 Valeurs supplémentaires du PAS? (4.a-d)	Q5 PS actuelles toujours valides? Quelles sont les 3 plus valides?	Q6 Comment refléter les AP dans le PAS? (6.a-c)	Q7 Mettre en exergue les questions transversales? (7.a-d)	Q8 Questions transversales sous la forme de PS?	Q9 Objectifs à atteindre en 5 ans? (9.a-g)
Australie	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence	Oui: PS 1 5 4	6.c Mise en œuvre	7.a Covid-19 ⁶⁶ 7.b Égalité des sexes 7.c Opérations de l'OIBT	Les questions sexospécifiques pourraient être une composante de la PS6	9.a Levée de fonds 9.b AP opérationnels 9.c Cycle des projets 9.f AP & PT rationnels
Chine 1	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence	Oui: PS 6	6.b Comme objectifs	7.c Opérations de l'OIBT	Opérations de l'OIBT	9.a Levée de fonds 9.b AP opérationnels 9.f AP & PT rationnels
Chine 2	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc.	Oui: PS 1 2 5	6.c Mise en œuvre	7.a Covid-19	Covid-19	9.a Levée de fonds 9.b AP opérationnels
Ministère japonais des affaires étrangères (MoFA)	4.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence	Oui: PS 1 3 5	6.a Dans les PS	7.a Perturbations du commerce/des chaînes d'approvisionnement résultant de la Covid-19 7.c Opérations de l'OIBT	Covid-19 ⁶⁷ Opérations de l'OIBT	9.a Levée de fonds 9.b AP opérationnels 9.g Intensifier au niveau international ⁶⁸
Agence forestière japonaise	4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence	Oui: PS 4 3 1	6.a Dans les PS	7.a Covid-19 7.d Promotion du bois durable dans les pays producteurs de bois	Bois durable dans les pays producteurs de bois	9.c Cycle des projets 9.f AP & PT rationnels
Suisse	4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence	Oui: PS 1 3 4	6.c Mise en œuvre	7.b Égalité des sexes 7.c Opérations de l'OIBT	Égalité des sexes	9.a Levée de fonds 9.d Manuels de projets
États-Unis	4.a Communication	Oui: PS 1 5 4 ⁶⁹	6.a Dans les PS	7.a Covid-19 ⁷⁰		9.a Levée de fonds

⁶⁶ Réponse de l'Australie à 7.a: D'accord pour la question de la Covid-19, mais cela doit être axé sur les problématiques persistantes, et non sur des questions pointues en période de pandémie.

⁶⁷ Réponse du MoFA, Japon à 8: Il serait d'actualité d'inclure 7a. (= les préoccupations soulignées par les déclarations du G7, le FNUF, les priorités programmatiques du 8^e cycle de reconstitution des ressources du FEM, etc.). La nécessité de mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables et résilientes et de fournir des informations pertinentes a été exprimée d'une voix forte dans les enceintes internationales. Nous avons aussi coché c pour indiquer qu'il importerait que l'OIBT ait la faculté de répondre à ces préoccupations de manière agile et capable, et que cela peut mettre en avant la structure unique que forme l'OIBT avec le TAG (bien que leur activité ici pourrait être plus dynamique).

⁶⁸ Réponse du MoFA, Japon à 9.g: Monter en puissance au niveau international (être visible dans les accords internationaux pluripartites) et créer des synergies (qui en retour attireront de futures sources de fonds et d'influence pour l'OIBT).

⁶⁹ Réponse des États-Unis à 5: Les PS demeurent de manière générale valides. Toutefois, nous proposons que les AP soient pleinement mis en opération pour former la base de l'avancement des priorités thématiques et stratégiques. Si l'on regarde les AP, on constate qu'ils ont été méticuleusement négociés et arrêtés par le Conseil. En outre: Restauration des forêts et rôle de l'économie comme solution naturelle au climat (de nouveaux modèles intégrés de GDF pour répondre aux nouveaux financements climatiques et marchés, et redressement économique par une participation accrue); Poursuite de l'appui à la recherche appliquée sur l'interface climat/forêts tropicales/biodiversité.

⁷⁰ Réponse de l'Australie à 7.a: D'accord pour la question de la Covid-19, mais cela doit être axé sur les problématiques persistantes, et non sur des questions pointues en période de pandémie.

	4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence		6.b Comme objectifs 6.c Mise en œuvre	7.b Égalité des sexes 7.c Opérations de l'OIBT		9.b AP opérationnels 9.c Cycle des projets 9.d Manuels de projets
États-Unis (suite)	4.d ⁷¹			7.d ⁷²	g ⁷³	9.f AP & PT rationnels ⁷⁴
UE	44.a Communication 4.b OMF/ODD/etc. 4.c Cadre de référence 4.d ⁷⁵	Non ⁷⁶	6.b Comme objectifs 6.c Mise en œuvre	7.a Covid-19 7.b Égalité des sexes 7.c Opérations de l'OIBT 7.d ⁷⁷	Égalité des sexes Implication et participation active des PACL	9.a Levée de fonds 9.b AP opérationnels 9.c Cycle des projets 9.f AP & PT rationnels 9.g ⁷⁸
Croatie ⁷⁹	4.a Communication (5) 4.b OMF/ODD/etc. (5) 4.c Cadre de référence (3)	Oui: PS 1 4 2	6.a Dans les PS (5) 6.b Comme objectifs (5) 6.c Mise en œuvre (3)	7.a Covid-19 (5) 7.c Opérations de l'OIBT (4) 7.b Égalité des sexes (3)	vierge	9.a Levée de fonds (5) 9.b AP opérationnels (5) 9.c Cycle des projets (5) 9.d Manuels de projets (4) 9.e Revitaliser les PT (4) 9.f AP & PT rationnels (3)
Slovénie	4.b OMF/ODD/etc.	Oui: PS 1 4 6	6.c Mise en œuvre	7.c Opérations de l'OIBT	vierge	9.b AP opérationnels

⁷¹ Réponse des États-Unis à 4.d: L'un des buts du PAS est de montrer dans les autres enceintes, dont la CDB et les conventions sur le climat, la CITES, ainsi que pour le bien-être humain – la pertinence de l'OIBT, et également de servir de cadre de référence/d'orientation.

⁷² Réponse des États-Unis à 7.d: Les effets du changement climatique sur les forêts tropicales et l'intégration de la GDF et des objectifs de conservation au sein des opportunités d'atténuation et d'adaptation à ses effets, y compris les moyens d'existence des humains et les politiques d'utilisation des terres.

⁷³ Réponse des États-Unis à 8: Au lieu de réinventer la roue, il serait plus facile de mentionner que les questions émergentes font déjà partie des AP. Les questions transversales les plus importantes peuvent changer au fil du temps, mais l'importance de l'interaction entre l'agriculture et la foresterie/l'utilisation des terres couvre nombre de sujets majeurs de préoccupation.

⁷⁴ Les AP ont une portée plus vaste que celle des PT, ils sont d'actualité et ont été arrêtés à l'issue d'efforts significatifs. Dans la mesure où les PT peuvent véhiculer une charge négative, ne serait-il pas peut-être judicieux de faire le lien entre les deux et de laisser de la latitude aux AP pour recommencer à zéro?

⁷⁵ Réponse de l'UE à 4.d: a) en vue de renforcer le rôle et la visibilité des travaux de l'OIBT au niveau international en contribuant à la réalisation des objectifs liés aux forêts (ODD, OMF, Accord de Paris, Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, etc.) (concommitamment à b ci-dessus). b) en contribuant des cadres d'orientation pour les actions, en particulier en vue de mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts, et de mettre en place et favoriser des chaînes d'approvisionnement légales et durables, notamment par des orientations relatives aux outils et approches destinés à accroître la transparence et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement (concommitamment à c ci-dessus et en tenant également compte des autres points proposés à la suite de la Question 1).

⁷⁶ Réponse de l'UE à 5: Les PS devraient: 1) mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts; 2) mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité, notamment en améliorant l'interaction avec les politiques de développement rural et agricoles, en particulier en ce qui concerne l'expansion des terres agricoles et la conversion de terres à des usages autres que forestiers; 3) se concentrer sur la GDF: améliorer la gouvernance des forêts, améliorer la formation et l'enseignement en matière de GDF; 4) favoriser des chaînes d'approvisionnement transparentes et durables: appui à l'application de mécanismes de contrôle effectifs au niveau national et international à cette fin, notamment avec l'OIBT servant de plateforme de dialogue et de coopération et le recours à des technologies modernes de traçage, à la coopération transfrontière/régionale en vue du maintien et de l'enrichissement d'essences tropicales menacées bien que de haute valeur/précieuses.

⁷⁷ Réponse de l'UE à 7.d: - Ne pas se focaliser uniquement sur la Covid-19, mais examiner aussi les potentielles pandémies à venir qui sont étroitement liées à la déforestation et à l'appauvrissement de la biodiversité ainsi que l'importance de mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts, et de protéger les forêts et leur gestion durable. – Renforcer l'interaction avec le secteur privé et la société civile - Populations autochtones et communautés locales (PACL).

⁷⁸ Réponse de l'UE à 9.g: 1) L'OIBT devrait contribuer de manière distincte et quantifiable à l'arrêt de la déforestation et de la dégradation des forêts.

2) L'OIBT devrait contribuer de manière distincte à la durabilité, à la transparence et à la traçabilité des chaînes de valeur du bois, y compris en améliorant les savoirs sur la vérification, l'identification des bois et les outils de traçage.

⁷⁹ Croatie: dans les Questions 4, 6, 7 et 9, les chiffres entre parenthèses reflètent la priorité relative sur une échelle de 1 à 5, correspondant à la plus haute priorité.

Consommateurs	Q10 Observations/suggestions supplémentaires concernant le nouveau PAS
Australie	Aucune
Chine 1	Accorder une plus grande attention aux questions de l'offre et de la demande durables en bois tropicaux
Chine 2	Aucune
MoFA, Japon	<p>Les forêts tropicales et l'importance du dialogue entre les Producteurs et les Consommateurs sur les chaînes d'approvisionnement durables de produits et le commerce associé ont été récemment soulignées dans plusieurs déclarations de haut niveau dans les documents des NU et du G7, à la lumière des perturbations récentes. L'OIBT devrait tirer parti de cette attention de haut niveau accordée à son mandat pour formuler des suggestions pertinentes par l'intermédiaire du PAS et communiquer l'Organisation peut jouer un rôle et contribuer à une activité économique durable dans le monde post Covid-19 qui devra se redresser. À cet égard, nous suggérons d'utiliser les plus récents documents émanant du FNUF, les orientations de programmation du 8^e cycle de reconstitution des ressources du FEM et les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pour des idées/références, dans la mesure où ces domaines concentreront des fonds importants (c.-à-d. l'intérêt) au cours des 4 à 5 années à venir. Nous pensons qu'il s'agit là d'une démarche réaliste alors que nous allons faire face à un environnement économique et financier incertain et allergique au risque. • Il serait utile de revoir le PAS en vigueur pour vérifier comment il a fonctionné et formuler le nouveau PAS. • Envisager des objectifs/indicateurs pour chaque priorité stratégique en vue de mesurer ses effets et de les communiquer. Il y a nécessité d'utiliser de manière stratégique la base de données statistiques/sur le marché pour mettre en avant le potentiel d'influer sur la réalisation du mandat relatif au commerce légal et durable. Il pourrait être également utile de remanier les indicateurs existants. Le pouvoir et l'influence résident dans les données, et l'OIBT devrait trouver un moyen, grâce au PAS et à ses données, d'accroître sa notoriété et son influence comme pôle d'information sur les questions de commerce/politique durables. Pour la plupart, les organisations internationales ne réussissent pas à fournir des données de qualité et à informer sur les effets et/ou la durabilité. Si l'OIBT est en mesure d'y parvenir, cela ferait une différence MAJEURE, qui pourrait lui conférer une grande influence au niveau international. Nous constatons récemment une grande concurrence (dialogue FACT, coalition LEAF, TFA, Alliance pour la conservation des forêts pluviales, etc.) parce qu'il y a un besoin du marché qui n'est pas satisfait, et l'OIBT devrait trouver un moyen de satisfaire ce besoin.</p>
Agence forestière japonaise	La pertinence des travaux de l'OIBT et ses contributions à la réalisation des objectifs mondiaux, en particulier des ODD, doit être mise en exergue. La participation des pays membres à la formulation du nouveau PAS est importante pour sensibiliser et assurer la mise en œuvre harmonieuse du nouveau SAP chez les pays membres. Il est nécessaire de mener un examen complet de la mise en œuvre du précédent PAS pour approfondir les discussions sur le nouveau PAS. Le Secrétariat doit partager son examen de manière opportune. La position qu'occuperont les programmes des nouveaux AP et les PT dans le nouveau PAS doit être précisée pour éviter les doublons.
Suisse	Aucune
États-Unis	<p>Outre le fait de mettre pleinement en opération les quatre AP et de faire avancer le cycle des projets rationalisé, nous considérons que l'interaction entre l'agriculture et la foresterie/les utilisations des terres est importante en tant que vaste sujet qui couvre plusieurs des sujets primordiaux indiqués ci-dessus. Nous voulons nous concentrer sur les points forts de l'OIBT et laisser de la latitude au processus des AP/NC. Il y aura des problèmes de mise en œuvre, que nous connaissons d'ici un à deux ans et nous pourrions alors traiter ces problèmes.</p> <p>Considérations supplémentaires: traiter la question des forêts tropicales à la lumière du changement climatique, du redressement économique et de l'extinction des espèces; l'OIBT devrait défendre la valeur des bois tropicaux à la lumière du principal facteur que constitue la déforestation – l'agriculture et l'échec de la planification de l'aménagement des sols au niveau national, et reconnaître le rôle des forêts pour le redressement économique post Covid-19 conjointement à la restauration et au financement.</p>
UE	Le projet de PAS – qui va être préparé par les consultants- devrait aussi être partagé avec l'ensemble des membres pour qu'ils contribuent leurs apports/observations pour examen par les membres du Groupe de travail (qui sera réuni).
Croatie	Aucune
Slovénie	Aucune

Réponses du TAG aux Questions 4-10⁸⁰

TAG	Q4 Valeurs supplémentaires du PAS? (4.a-d)	Q5 PS actuelles toujours valides? Quelles sont les 3 plus valides?	Q6 Comment refléter les AP dans le PAS? (6.a-c)	Q7 Mettre en exergue les questions transversales? (7.a-d)	Q8 Questions transversales sous la forme de PS?	Q9 Objectifs à atteindre en 5 ans? (9.a-g)
	4.b OMF/ODD (xx) 4.c Référence (xx) 4.a Communication (x)	Oui: PS 1 3 4	6.a Dans les PS (xx) 6.b Comme objectifs (xx)	7.c Opérations de l'OIBT (xxx) 7.a Covid-19 (x) 7.d Développer la demande mondiale en faveur de l'usage durable de la ressource forestière	Opérations de l'OIBT	9.b AP opérationnels (xxxx) 9.a Levée de fonds (x) 9.e Revitalisation des PT (x)
Q10 Observations/suggestions supplémentaires concernant le nouveau PAS						
<ul style="list-style-type: none"> Les membres du TAG s'accordent à dire que le Conseil, et donc l'OIBT, ne tient pas compte de la voix du commerce des bois tropicaux: oui, ils nous ont entendus, mais ont ignoré nos avis. La question se pose donc de savoir quelle est la pertinence de l'OIBT pour le commerce. Il y a en général trop d'attention portée à la déforestation. Bien qu'il s'agisse d'une question importante, elle a toutefois peu de rapport avec le commerce légal du bois, tel qu'il est représenté par le TAG. L'OIBT doit développer la demande mondiale relative à l'usage durable des ressources forestières. Les consommateurs doivent être sensibilisés à la GDF dans un style non technique, et au rôle que joue le commerce. Le TAG propose une activité pour le PAS: «Groupe de travail sur le commerce international des bois tropicaux: Obstacles et défis». Les participants seront des membres du TAG (et des négociants de bois intéressés). Le but principal est de comprendre pourquoi le <u>commerce des bois tropicaux perd des parts de marché malgré l'adoption de la GDF, la certification du bois, le FLEGT et les divers processus de diligence raisonnée</u>. Nous sommes sur le terrain et travaillons jour après jour sur les questions du commerce, et nous sommes donc convaincus de pouvoir trouver des moyens pour permettre à l'OIBT d'aller de l'avant. 						

⁸⁰ Notes du point focal du TAG: «Les réponses ont été colligées à partir des réponses transmises par les membres du TAG. X = une case cochée par un (1) membre du TAG, un nombre de «x» supérieur indique que l'option a été davantage cochée. Une moyenne (sur une échelle de 1 à 5) a été utilisée lorsque les membres ont exprimé des avis divergents.»